

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 6

Anhang: Cahiers de l'ASPAN suisse occidentale, année 15, no 1
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L' ASPAN SUISSE OCCIDENTALE

ETH-ZÜRICH

7. März 1997

BIBLIOTHEK

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

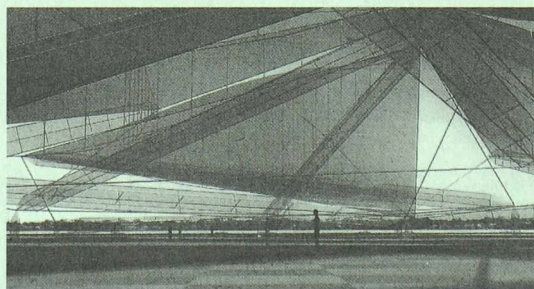
Arteplage de réflexion (M. Jaques)	III
---------------------------------------	-----

EXPO 2001

Quelle expo pour 2001? (F. Matthey)	III
Expo 2001 et aménagement du territoire (M. Matthey)	V
Le point de vue des cantons d'accueil	VI
- Neuchâtel (P.-A. Rumley)	
- Berne (M. Rytz)	
- Vaud (N. Wenger)	
Expo 2001, concept d'un aménagement des "Arteplages" (G. Berger)	X
Expo 2001, un aménagement exemplaire? (Chr. Wiessmann)	XIII
Expo 2001, une vision culturelle de l'espace (F. Moruzzi)	XV
Les propositions de l'ASPAN-SO (J. Vicari)	XX
Opinion libre. Du sens de l'espace et de l'illusion scénographique (L. Merlini)	XXII

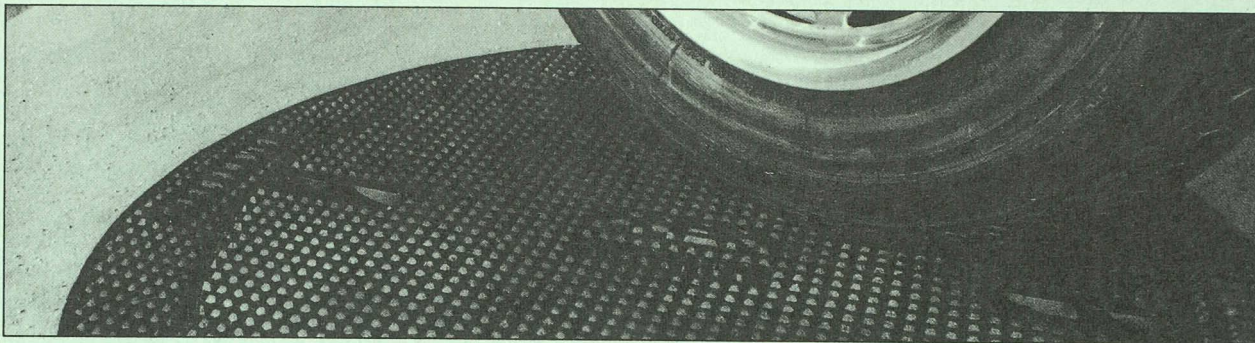
AGENDA, PUBLICATIONS

Les cahiers sur INTERNET	XXIV
--------------------------	------



Cahier ASPAN-SO N° **1** 5 mars 1997

15^e année - Tiré à part du N° 6
De la revue *Ingénieurs et architectes suisses*



B4419



**FONDERIE ET
MECANIQUES**

**ATELIERS
D'ARDON SA**

CH-1957 Ardon Valais
Téléphone (027) 305 30 30
Téléfax (027) 305 30 40

Une gamme de produits exclusifs et innovateurs

**L'élimination des nuisances du trafic
actuel et la remise à niveau en
quelques minutes!**

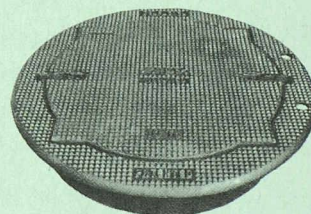
Le **SELFLEVEL**, regard de route révolutionnaire grâce à sa nouvelle conception d'assises en V, permet d'exclure tout risque de boîtement et de claquement.

Sa construction lui confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations extrêmes. En cas de réfection de la chaussée, sa remise à niveau ne se fait qu'à l'aide d'un pic et d'une pelle en quelques minutes. Livrable soit à dessus fonte avec relief anti-glissant, soit à remplissage béton.



Selflevel

Brevet + Patent



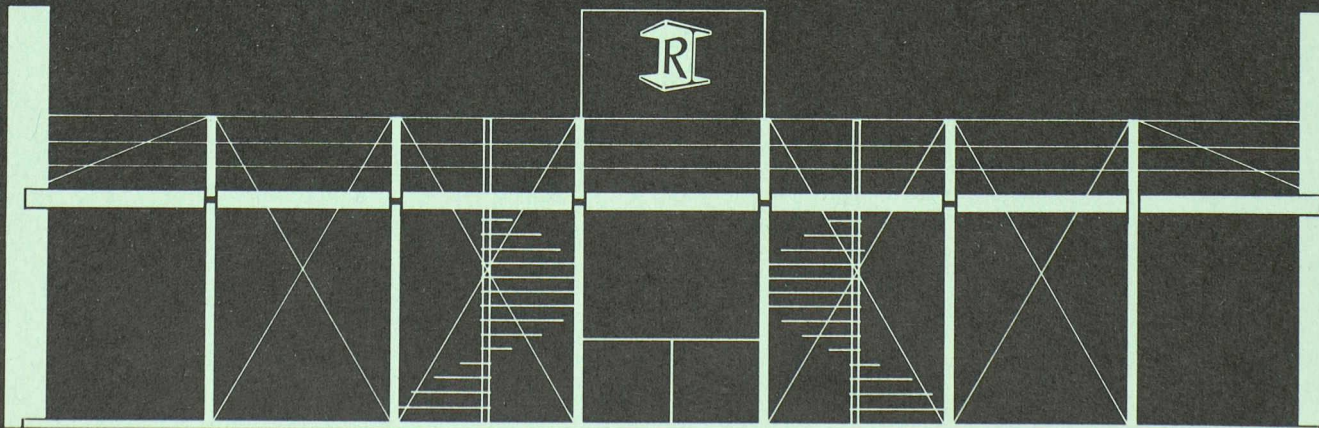
VF 12/87

RAMELET SA

MAISON FONDÉE EN 1902

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

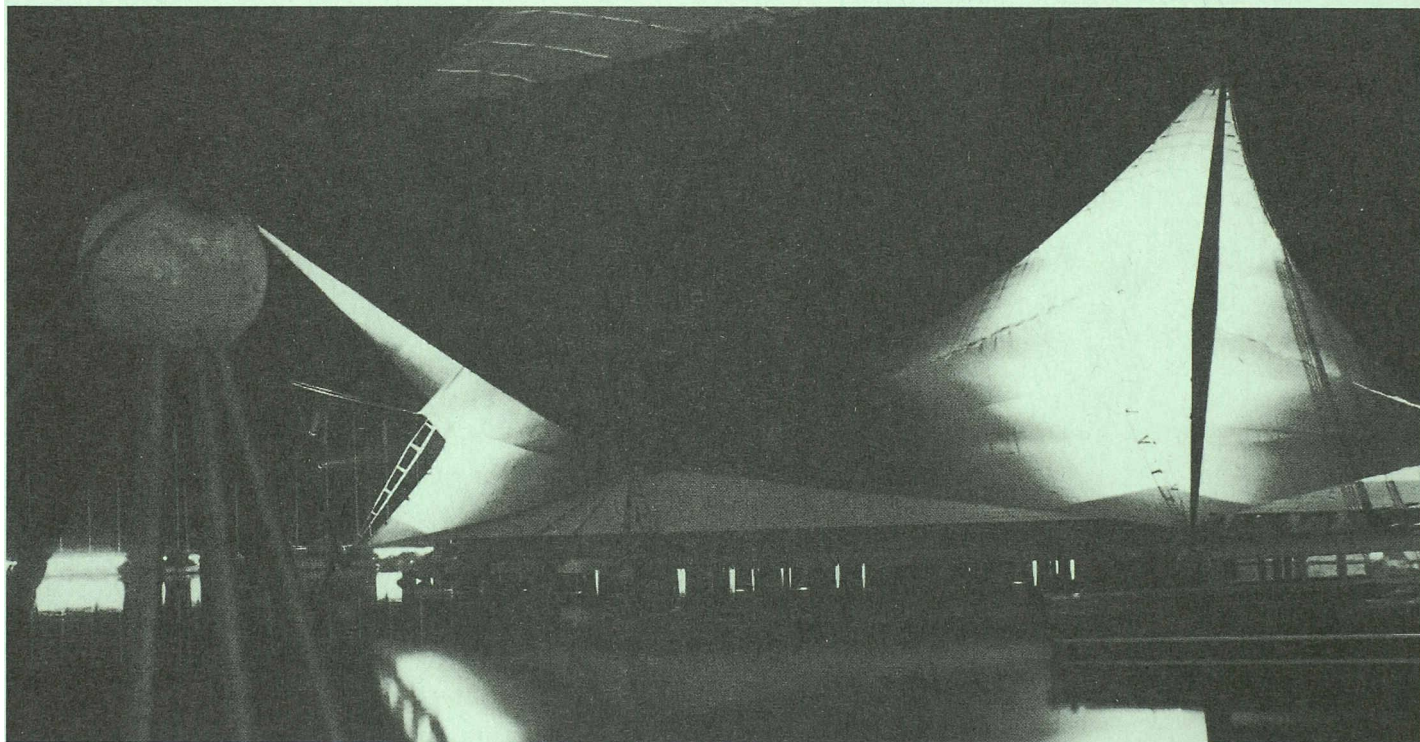
le savoir faire métallique



ARTEPLAGE DE RÉFLEXION

Faute de place, vu l'intérêt du sujet traité dans ce cahier, je soumets simplement à votre réflexion cette photographie que j'avais prise au mois de mai 1964 sur les bord du lac, à Lausanne.

M. Jaques



LA PREMIÈRE EXPOSITION NATIONALE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE ou QUELLE EXPO POUR 2001 ?

L'expo 2001 marquera l'entrée de la Suisse dans le troisième millénaire, une Suisse que nous souhaitons plus unie, plus sûre d'elle-même, plus ouverte sur le monde.

Toutes les expositions nationales, depuis celle de Genève en 1898 à celle de Lausanne en 1964 ont offert l'image de notre pays à une époque donnée. Chacune, avec son style propre, a attiré les visiteurs par leur caractère visionnaire, mettant en évidence l'originalité de la Suisse et faisant découvrir des aspects ignorés, inattendus de notre pays.

En 2001 ce sera aussi l'occasion de s'interroger et de montrer ce que les Suisses pensent et produisent, comment ils imaginent l'avenir. L'opportunité est unique pour tracer des perspectives dans les domaines de la culture et de la création, comme dans ceux de l'économie, de notre organisation politique et sociale. Ciment de la cohésion nationale, l'Expo vise à rassembler, à créer une communication entre

nos citoyens et nos amis étrangers autour des grands défis qui attendent notre civilisation.

Dans cette optique, l'Expo ne sera ni un comptoir ni une kermesse, encore moins un parc d'attraction; ce sera une manifestation originale, rassembleuse, ouverte à tous, avec une esthétique propre à émouvoir et surprendre les visiteurs. Les grands thèmes qui préoccupent les Suisses et qui concernent leur avenir, que ce soit en politique étrangère ou intérieure, dans le secteur du travail et de la production, dans le domaine de la vie associative ou de la place de la création culturelle, tous ces thèmes seront illustrés de manière ludique et comme nous la voulons, originale.

L'Expo peut être vue comme un vaste laboratoire favorisant l'interactivité et la participation des visiteurs dans une ambiance festive. Elle offrira un voyage fantastique sur les trois lacs du pied du Jura, puisque les visiteurs seront appelés à se rendre d'un site d'exposition à l'autre à l'aide de grands catamarans:

L'exposition se déroulera sur quatre points appelés "Arteplages" au bord du lac, à Bienne, Morat, Neuchâtel et Yverdon-les-Bains. Un site mobile, attribué au canton du Jura, pourra se déplacer pendant l'exposition.

Chaque site sera organisé de la même façon, mais possédera ses caractéristiques, ses thèmes et sa scénographie propres. Il y aura naturellement des restaurants, des lieux d'hébergement, des emplacements pour des spectacles et manifestations diverses. L'Exposition elle-même, soit les pavillons thématiques, sera placée sur des forums, des vastes plateformes ancrées à terre et se prolongeant sur le lac.

Au centre du dispositif, se trouve l'helvétique, une île artificielle construite au large de Neuchâtel et symbolisant l'unité de l'Exposition. La création de cette île fera l'objet d'un concours.

Dès à présent il est fait appel aux créateurs, aux associations, aux entreprises, aux institutions

pour qu'ils présentent des projets qui correspondent aux objectifs et aux critères d'exemplarité de l'Expo. Car nous souhaitons, dans la mesure du possible, que l'Expo soit l'affaire du plus grand nombre et qu'une grande partie de notre population soit impliquée dans le processus de sa création.

Nous souhaitons réaliser une manifestation d'envergure, exemplaire sur le plan écologique, exemplaire aussi par son esthétique. Rappelons que l'exposition de Lausanne avait permis la découverte d'architectures nouvelles et de jeunes artistes de talent, comme un certain Tinguely.

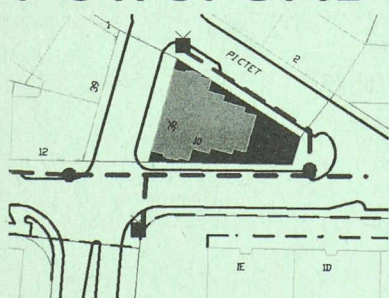
Construisons cette exposition ensemble, comme nous devons construire ensemble l'avenir de notre pays.

*Francis Matthey
Conseiller d'Etat
Président du Comité stratégique
de l'Expo 2001*

DAO/CAO...

PowerCAD

- Simple
- Puissant
- Rapide
- Avantageux



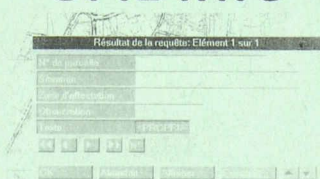
PowerCAD intègre toutes les fonctions pour la création de vos projets et plans, du dessin en 2D jusqu'à la visualisation du projet terminé en images 3D.

...SIT

CADInfo

CADInfo est un outil, convivial et simple, de gestion d'informations et de bases de données relationnelles pour PowerCAD.

CADInfo est un choix idéal pour toutes les professions liées à la gestion du territoire. Par exemple, la gestion communale, les géomètres, les ingénieurs, etc.



Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour une démonstration.

CADGEO
Informatique

F et PH. Froidevaux
Rue du bourg, 4
1095 LUTRY
Tél. 021/792-15-60 Fax. 021/792-15-61

Verdure assurée avec des géotextiles organiques.

- **Tissus de coco:** Pures fibres de coco, très résistantes
- **Filet de jute:** L'alternative au meilleur prix
- **Nattes de paille et coco:** Egalement avec semences incorporées
- **Fascine végétative:** Pour la revitalisation de cours d'eau



**Prix
d'Importation
directe**

Notre proposition pour un reverdissement réussi: Conseils, génie biologique, semis hydraulique/Hydro-seeding, semis forestier, gazon-gravier, végétalisation extensive de toitures, protection contre l'érosion, gazon pré-cultivé.

HYDROSAAT SA

CH-1717 St. Ursen
Tél. 037 - 22 45 25 (dès le 2.11.96: 026 - 322 45 25)
Fax 037 - 23 10 77 (dès le 2.11.96: 026 - 323 10 77)

EXPO 2001 ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est intéressé à double titre par l'Expo 2001:

- L'Expo participe d'un projet de mise en valeur et de revitalisation de l'économie de la Région des trois lacs et de l'Arc jurassien et pourrait contribuer, par là même, au développement souhaité de l'organisation du territoire suisse;

- Elle constitue en outre une occasion unique, pour l'aménagement du territoire, d'exposer et de faire comprendre au public son rôle, sa contribution au développement social, économique et culturel du pays, ainsi que les défis auxquels il se trouve confronté.

LA CONTRIBUTION DE L'EXPO AU DEVELOPPEMENT SOUHAIT DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Manifestement de caractère éphémère, l'Expo 2001 paraît à première vue, ne relever que de manière accessoire d'une problématique d'aménagement du territoire. En effet, après qu'elle aura fermé ses portes, toutes les installations disparaîtront et les terrains utilisés pour la manifestation retrouveront leur affectation d'origine. Aussi, les plans d'affectation établis en vue de l'Expo et les autorisations de construire accordées n'ont-ils qu'un caractère provisoire.

Et pourtant, l'Expo 2001 pourrait avoir, à moyen et à long terme, des effets non négligeables sur le territoire,

- par les infrastructures qu'elle nécessite et qui, sans elle, ne se feraient que beaucoup plus tard, ou pas du tout;

- par les traces qu'elle laissera au niveau des pratiques de collaboration entre les pouvoirs publics et l'économie, entre les cantons et villes concernés, avec les autres cantons et avec la Confédération;

- par l'impulsion qu'elle peut donner au développement des régions concernées.

Outre diverses infrastructures d'importance locale ou régionale, l'organisation de l'Expo implique, dans tous les cas, la réalisation des aménagements ferroviaires prévus dans le cadre de la première étape de Rail 2000, la réalisation accélérée des tronçons non encore construits des autoroutes A1 et A5, des améliorations importantes de la route principale T10 ainsi que la mise en place d'un système d'orientation du trafic sur l'autoroute A1. D'autres aménagements pourraient se révéler nécessaires, en vue notamment d'augmenter la part des transports publics au trafic généré par l'Expo.

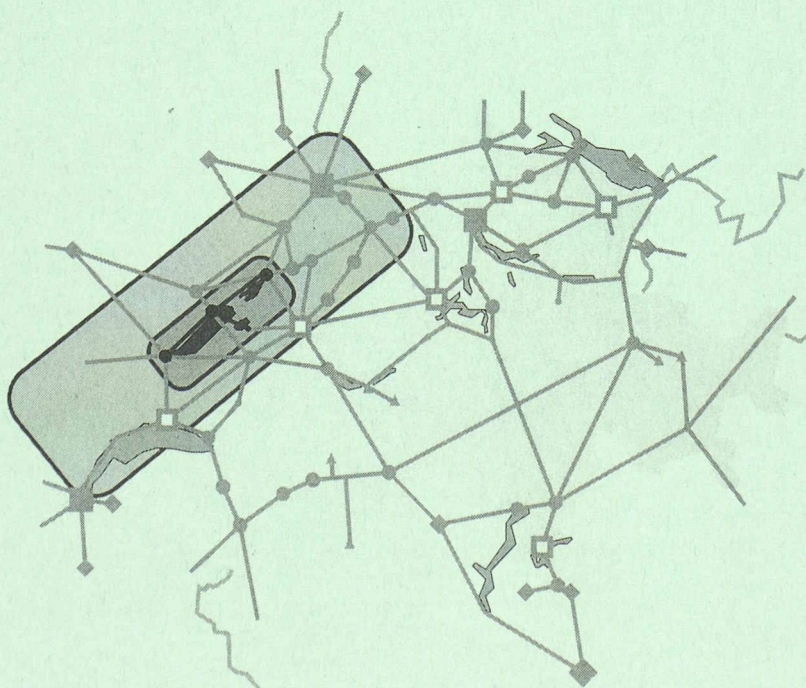
L'Expo contribuera à mettre en valeur la Région des trois lacs jurassien ainsi qu'à revitaliser leur économie, pour autant qu'elle s'inscrive dans un projet d'aménagement global, visant à une meilleure intégration dans le réseau de villes et régions suisses (voir le plan). Ainsi, certaines des questions soulevées dans le cadre de la planification de l'Expo, telles que le classement de la route Guin-Morat dans le réseau des routes principales suisses ou le réaménagement de la ligne du pied du Jura en vue de permettre la circulation et l'arrêt des trains à deux étages de 400 m. de long, ne pourront être abordées que sur la base d'une conception d'aménagement établie au niveau intercantonal et dans une optique à long terme.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral, dans son message du 22 mai 1996 sur une contribution de la Confédération à l'Exposition nationale, fait dépendre l'octroi des concessions et autorisations fédérales nécessaires ainsi que des aides financières prévues d'une planification et d'une coordination des activités à incidence spatiale, compte tenu du développement souhaité de l'organisation du territoire. La balle est maintenant dans le camp des cantons.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMME THEME DE L'EXPO

L'Expo 2001 se veut ouverture vers le XXI^{ème} siècle, interrogation sur la Suisse et sur les objectifs qu'elle veut atteindre, réflexion sur le rôle qu'elle entend jouer désormais en Europe et dans le reste du monde. Manifestation de la volonté du pays de faire valoir ses atouts et de

Expo 2001 dans le réseau de villes suisses



sa détermination à surmonter les difficultés à venir, l'Expo doit aussi démontrer la capacité de la région à créer, innover, s'enthousiasmer et stimuler les énergies utiles à la réalisation d'un projet d'une telle envergure.

Ces questions interpellent directement l'aménagement du territoire, que les organisateurs ont par ailleurs retenus comme thèmes possibles de l'Exposition nationale.

Quelle pourrait être la contribution de l'aménagement du territoire à ce laboratoire du futur que constitue l'Expo 2001 ? L'Expo devrait être tout d'abord, pour l'aménagement du territoire, l'occasion de s'interroger sur le rôle qu'il est appelé à jouer dans le développement de la vie sociale, économique et culturelle du pays et dans la préservation des bases naturelles de la vie. Elle devrait ensuite lui permettre de faire prendre conscience à un large public

- de l'importance des villes, du réseau des villes, d'un développement équilibré des diverses

régions du pays et d'une meilleure intégration de la Suisse dans l'espace européen,

- de la nécessité d'une meilleure coordination des activités à incidence spatiale de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que d'une coopération étroite avec les pays et régions qui nous entourent,

- de la contribution des mesures précitées au développement durable et à la construction européenne.

Compte tenu de ces objectifs, l'Expo constitue, pour les milieux de l'aménagement du territoire de tous les niveaux, une chance à saisir. A cet égard, il importe qu'ils s'entendent très rapidement sur les buts qu'ils souhaitent atteindre, qu'ils consentent aux investissements nécessaires et, surtout, qu'ils coordonnent leurs efforts.

Michel Matthey

Chef de section OFAT, Berne

EXPO 2001, POINT DE VUE DES CANTONS D'ACCUEIL

NEUCHÂTEL

Ainsi donc, l'Espace Mittelland, et plus particulièrement la région des Trois-Lacs de Bienne, Neuchâtel et Morat, organisera l'exposition nationale 2001.

Rappelons le programme de travail tel qu'il est prévu aujourd'hui en ce qui concerne les éléments constructifs qui nous intéressent plus particulièrement du point de vue de l'aménagement du territoire:

- Constructions des infrastructures.
- Exploitation de l'Expo 2001
- Démontage et réaménagement

Avril 1999 - Septembre 2000

Mai à octobre 2001

Octobre 2001 à juin 2002

Les avis divergent encore fortement dans notre pays sur la nécessité d'organiser une exposition nationale. Selon différents sondages, une majorité des Suisses semblent néanmoins acquis à cette idée.

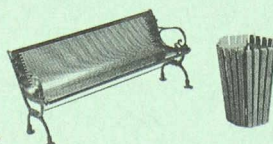
Pour les autorités, une exposition nationale doit être un lieu d'expérimentation et de réflexion, de rencontres et d'échanges tout en constituant un événement festif. L'intérêt pour l'espace Mittelland en général et le canton de Neuchâtel en particulier d'organiser cette ma-

nifestation va naturellement bien au-delà de ces considérations générales. D'autres objectifs sont légitimement poursuivis, comme par exemple:

- l'expérimentation de la coordination inter-cantonale au sein de l'Espace Mittelland, de même que le positionnement de ce dernier dans le territoire suisse;
- un effet de relance économique (les investissements totaux devraient dépasser le milliard de francs) et touristiques (équipements,

*Wer seine
Stadt liebt,
schmückt sie aus...*

Mobilier Urbain Städtische Einrichtungen



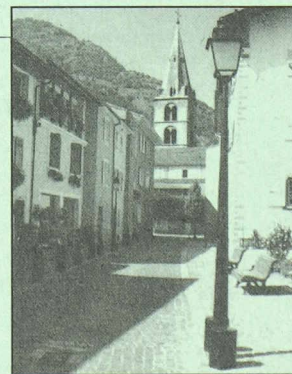
Bornes / Pfosten



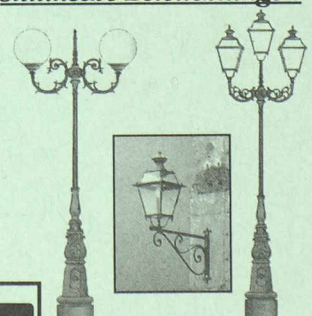
Fixes
Feste

Rétractables
Einschiebbare

URBACO®



Eclairage Urbain Städtische Beleuchtungen



Tagliasico

GLASSEY
MARTIGNY
Tél. 027/721 74 80
FAX 027/721 74 81

image de marque, etc.);

- l'accélération de la réalisation d'infrastructure de toute façon prévues, notamment dans le domaine ferroviaire et routier;
- la possibilité de faire financer par l'Expo, ne serait-ce que partiellement, des infrastructures difficiles sinon à inscrire dans la planification financière;
- une opportunité pour le monde culturel et scientifique de se profiler et de progresser.

PROBLEMATIQUE DU POINT DE VUE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, APPROCHE THEORIQUE

Dès les premières mentions d'une telle manifestation, il est évident pour chacun que l'environnement devra être préservé. Il n'est par contre pas du tout clair sur la manière dont elle devra s'inscrire dans l'aménagement du territoire. D'un point de vue théorique, les principes suivants devraient être respectés:

- la grande manifestation doit s'inscrire dans les lignes du développement souhaité, dans ce sens, elle doit correspondre aux objectifs de l'aménagement du territoire tels qu'ils sont définis aux niveaux national, régional et cantonal;
- elle doit pouvoir s'intégrer logiquement aux plans en vigueur, au plan directeur cantonal en particulier. Il ne faudrait en effet pas que ce dernier doive être fondamentalement modifié pour permettre l'organisation d'un grand projet;
- les autorisations (permis de construire, concessions, etc.) doivent pouvoir être données selon les procédures ordinaires;
- autant que possible, le territoire doit pouvoir profiter de la manifestation, toujours dans le cadre des objectifs, bien entendus;
- l'aménagement du territoire doit pouvoir reprendre son cours normal à la fin de la manifestation.

L'EXPO 2001 ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Disons-le d'emblée, le projet d'Expo 2001 ne pose pas de problèmes fondamentaux, dans le canton de Neuchâtel, du point de vue de l'aménagement du territoire:

- le projet respecte la conception directrice cantonale dans la mesure où:
 - il s'inscrit dans le cadre pertinent de l'Espace Mitelland
 - il respecte les objectifs cantonaux en matière économique, de transports, de protection de la nature et du paysage et de protection de l'environnement;
- le plan directeur cantonal ne doit pas être modifié dans ses éléments essentiels; il doit simplement être complété par une fiche de coordination;
- les procédures normales de planification peuvent être suivies. En l'occurrence, les choses vont se dérouler comme suit:

Modification du plan directeur cantonal par l'adjonction d'une fiche de coordination relative à l'Expo 2001

Elaboration d'un plan d'affectation cantonal (PAC)

A ce Pac sont rattachés:

- un schéma directeur d'aménagement du territoire
- l'étude d'impact sur l'environnement.

Le PAC fera l'objet d'une procédure d'information et de participation. Sa mise à l'enquête publique permettra en outre aux intéressés de faire valoir leurs droits. Les constructions provisoires pourront être érigées sur la base du PAC alors que les éventuelles constructions définitives devront être conformes aux plans d'affectation communaux en vigueur et feront l'objet d'un permis de construire. L'Expo 2001 s'intègre ainsi aux procédures en vigueur.

D'un point de vue matériel l'Expo 2001 se caractérisera dans le canton de Neuchâtel essentiellement par:

- l'aménagement de l'Arteplage en ville de Neuchâtel, soit en particulier le Forum (32'000 m²) qui se situera partiellement sur le lac, partiellement sur la rive (propriété publique);
- la réalisation de deux parkings de dissuasion d'une capacité totale de 4200 places à l'est et à l'ouest de l'agglomération;
- divers aménagements destinés à l'accueil et à l'hébergement.

Les terrains retrouveront leur caractère original dès la fin des travaux. Outre l'affectation des terrains qui concerne plus particulièrement le PAC, les organisateurs doivent résoudre un grand nombre de problèmes, dont celui des transports, la priorité dans ce cadre est donnée, comme on le sait, aux transports publics et collectifs (trains et cars).

L'Expo 2001 devrait, et c'est à espérer, laisser des traces conformes aux principes de l'aménagement du territoire, sous la forme, par exemple:

- d'une meilleure liaison entre la gare de Neuchâtel et le centre-ville;
- de réflexions nouvelles en matière de desserte par les transports publics;
- d'un réseau d'itinéraires cyclables entre les sites principaux de l'Expo.

CONCLUSION

L'Expo 2001 est la première manifestation d'envergure en Suisse depuis 1964. c'est de plus la première manifestation à devoir être réalisée dans le cadre législatif que nous connaissons. Dans l'état actuel du dossier, nous pouvons constater que le projet d'Expo 2001:

- peut s'inscrire dans les procédures en vigueur en matière d'aménagement du territoire;
- sera conforme aux exigences de la protection de l'environnement moyennant la prise en compte des mesures recensées dans l'étude d'impact.

Les impacts spatiaux seront importants (transports, constructions, etc.), mais uniquement durant une courte période. Les impacts économiques devraient être également importants.

*P.-A. Rumley
Chef du service de l'aménagement
du territoire du canton de Neuchâtel*

DES AMÉNAGISTES CANTONAUX REPONDENT AUX QUESTIONS D'ASPAN-SO

POUR LE CANTON DE BERNE

Le contenu de l'Expo 2001 se précise peu à peu. Sans que la forme en soit encore connue, le thème de l'aménagement du territoire sera présent. Comment imaginez-vous, en tant que responsable de l'aménagement cantonal, la présentation de ce thème? Quelles problématiques souhaiteriez-vous aborder?

Il faudra accorder de la place et de l'attention à l'aménagement du territoire et à ses préoccupations les plus importantes à l'Expo 2001. Ces thèmes ne devraient pas être absents, si la Suisse entend se tourner vers l'avenir. L'Expo 2001 représente une chance de promotion que l'aménagement du territoire ne peut pas laisser passer. Cela ne fait pas de doute. Ce qui est moins clair est de savoir comment. La Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) et la Fédération des urbanistes suisses (FUS) ont mis sur pied il y a quelque temps un groupe de travail, dans le but d'apporter une réponse à cette question épineuse et complexe. Nous n'aimerions pas nous substituer à ce groupe. Mais le positionnement de l'aménagement du territoire nous semble cependant fondamental. L'aménagement a une chance de succès et d'être accepté seulement s'il parvient à se défaire de son image d'obstacle, de frein et de bureaucratie et à se faire reconnaître comme un service non dogmatique, efficace et indispensable pour tous les acteurs de l'aménagement.

La réalisation de l'Expo 2001 nécessite la mise en place de procédures spécifiques. Quels moyens pensez-vous mettre en oeuvre pour que cette grande manifestation respecte les législations sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement? Comment assurer la coordination intercantonale?

Sur le plan juridique, deux instruments de planification sont prévus pour la réalisation de cet ambitieux projet d'importance nationale. Comme instrument de coordination, une fiche de coordination jointe au plan directeur cantonal doit à chaque fois être élaborée dans les quatre cantons directement concernés, Berne, Neuchâtel, Fribourg et Vaud. De cette façon et avec la conduite de processus semblables au niveau du plan d'affectation, la coordination intercantonale est assurée.

Le canton de Berne connaît pour les projets d'importance cantonale le **plan de quartier**

cantonal, qui consiste en un instrument de planification, qui lie les propriétaires fonciers. En s'appuyant sur la loi de coordination du 21 mars 1994 et la loi sur les constructions du 9 juin 1985 du canton de Berne, il est possible de coordonner les autorisations, les concessions et les approbations nécessaires pour les constructions et les installations de l'Expo 2001, en liaison avec le plan de quartier cantonal et, en même temps, de les exécuter.

De cette manière et avec la conduite parallèle de l'étude d'impact sur l'environnement, on s'assure que les prescriptions fédérales et cantonales en vigueur dans les domaines de la construction, de la planification et de la protection de l'environnement soient prises en considération.

L'expo 2001 implique la création d'infrastructures, le zonage des périmètres, etc. Pensez-vous tirer profit de ces réalisations dans le futur? L'effort d'aménagement consenti pour l'exposition aura-t-il des répercussions positives sur l'aménagement général du canton ou de la (des) commune(s) concernée(s)?

On aspire tant sur le plan cantonal que dans les communes concernées à des améliorations durables par le biais de l'Expo 2001. La concrétisation de cet objectif est encore ouverte.

Toutes les affectations, constructions et installations provisoires nécessaires sont réglées dans le cas de l'artéplage de Bienne dans le plan de quartier cantonal. Toutes ces constructions et installations seront démontées après l'exposition. Si une construction ou une installation devait subsister, respectivement, si l'état de la surface considérée devait être modifié par rapport à la situation actuelle, la procédure provisoire doit être remplacée par une procédure communale. Sur ce point, il existe déjà aujourd'hui des intentions. Par exemple, à Nidau où un espace libre mal conçu doit être remodelé à l'aide d'un plan d'aménagement après l'Expo 2001.

Des effets durables positifs de l'Expo 2001 sont à attendre dans le secteur du masterplan de la gare de Bienne. Ce pôle de développement urbain d'importance cantonale devrait recevoir de nouvelles impulsions et profiter entre autres de la réalisation d'importantes infrastructures de base (p. ex. le nouveau passage sous-voie).

M. Rytz
Aménagiste.
Canton de Bern

POUR LE CANTON DE VAUD

Le contenu de l'Expo 2001 se précise peu à peu. Sans que la forme en soit encore connue, le thème de l'aménagement du territoire sera présent. Comment imaginez-vous, en tant que responsable de l'aménagement cantonal, la présentation de ce thème? Quelles problématiques souhaiteriez-vous aborder?

De façon générale, il faut reconnaître que l'aménagement du territoire est une discipline d'accès difficile. La population n'y est guère familiarisée et n'en perçoit que très partiellement son importance sur le long terme.

Contrairement au domaine de l'environnement, rendu progressivement plus accessible par des approches essentiellement descriptives et quantitatives, l'aménagement du territoire se prête mal à la simplification et à la quantification. L'impact et les enjeux de l'aménagement n'apparaissent que lorsque les multiples événements qui le composent sont additionnés et cumulés dans le temps.

La présentation de l'aménagement du territoire en tant que thème de l'Exposition nationale 2001 devrait viser à sensibiliser le public de l'importance de ce domaine. Une approche pragmatique, évitant les discours théoriques, devrait faire prendre conscience à chacun que l'aménagement du territoire est une discipline à la fois nécessaire et essentielle.

La réalisation de l'Expo 2001 nécessite la mise en place de procédures spécifiques. Quels moyens pensez-vous mettre en oeuvre pour que cette grande manifestation respecte les législations sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement? Comment assurer la coordination intercantonale?

Couvrant plusieurs cantons, le projet " EXPO 2001 " a mis en lumière l'absence d'un instrument juridique unique permettant d'aborder ce genre de situation. Il n'existe pas de procédure fédérale permettant de traiter d'un seul tenant l'ensemble de l'objet.

Conformément aux vœux exprimés par les Chambres fédérales et dans l'intérêt bien compris de l'EXPO, il n'est pas souhaitable d'éluder les droits démocratiques de ceux qui voudraient intervenir dans le cadre des procédures de planification et de construction qui doivent être mises en place. Il convient de bien coordonner et rationaliser les procédures.

De façon résumée, le concept juridique retenu repose sur trois éléments:

1. Un schéma directeur et une inscription de l'EXPO dans le Plan directeur cantonal

L'EXPO 2001 couvre plusieurs cantons et l'accent a donc été mis sur la coordination. Un document de coordination sous la forme d'un schéma directeur constitue le premier maillon

auquel se rattachent les autres éléments de la procédure. Il a servi de base pour établir une fiche de coordination dans chacun des plans directeurs cantonaux. Les autorités fédérales, cantonales et communales seront ainsi liées par cet instrument de coordination.

2. Le plan d'affectation cantonal (PAC) comme instrument de planification

La procédure opposable aux tiers est celle du plan d'affectation cantonal (PAC). Ce plan se superpose aux planifications existantes pour la durée de l'EXPO 2001 et pour les constructions qui y sont liées.

Le plan d'affectation cantonal " EXPO 2001 " établi pour les communes d'Yverdon-les-Bains, Montagny-près-Yverdon et Grandson est très simple, son objectif étant de faciliter la liberté de création. Il fixe en particulier les limites de sa durée de validité et précise globalement les règles de construction des infrastructures (périmètres, hauteur maximale, condition de réaménagement, etc.)

Il est accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement. La procédure de planification constitue la procédure décisive. La délivrance des autorisations cantonales est coordonnée avec cette procédure.

3. Permis de construire sans enquête publique pour les installations provisoires

Les constructions provisoires sont régies par le plan d'affectation cantonal et ne sont pas soumises à des demandes de permis de construire. Cette façon de procéder est rendue nécessaire par les délais très courts qui existent entre les phases de projet et celles de réalisation. La solution prévue par le canton de Vaud consiste dans la promulgation d'un arrêté urgent du Conseil d'Etat.

L'environnement considéré comme un élément vital pour le succès de la manifestation est au coeur du projet. Un bilan écologique répertorié et quantifiera toutes les charges environnementales y compris les effets de la construction, de l'exploitation et du démontage de l'exposition. L'étude d'impact du projet qui est réalisée dans le cadre de la procédure de planification cantonale déterminera les conditions à respecter pour qu'il soit compatible avec les exigences découlant de la législation sur l'environnement. L'objectif principal de l'EXPO 2001 en la matière est de n'occasionner aucun impact résiduel et irréversible.

L'expo 2001 implique la création d'infrastructures, le zonage des périmètres, etc. Pensez-vous tirer profit de ces réalisations dans le futur? L'effort d'aménagement consenti pour l'exposition aura-t-il des répercussions positives sur l'aménagement général du canton ou de la (des) commune(s) concernée(s)?

Le plan d'affectation cantonal respecte l'un des principes essentiels de l'EXPO 2001, celui

du caractère éphémère et provisoire des installations.

D'un point de vue juridique, il faut rappeler que ce sont les procédures habituelles qui s'appliquent pour les constructions et les installations destinées à être maintenues après l'EXPO.

En matière d'affectation, le PAC EXPO 2001 ne prévoit aucun changement définitif de zone.

Pour ce qui est des infrastructures, celles-ci sont signalées à titre indicatif dans le PAC. Dans ce domaine, il est prévu, chaque fois que cela est nécessaire et possible, de les maintenir en y appliquant les procédures habituelles.

Plus généralement, l'effort d'aménagement consenti dans le cadre de l'EXPO aura aussi très probablement des répercussions positives dans certains domaines moins concrets, mais

néanmoins très importants. Ainsi, les réflexions menées actuellement avec de très nombreux acteurs permettent - et permettront encore - de mettre au point et de développer des solutions nouvelles, très positives pour l'avenir des communes concernées (par exemple dans le domaine des transports, de l'organisation urbaine ou de la mise en valeur de certains atouts locaux).

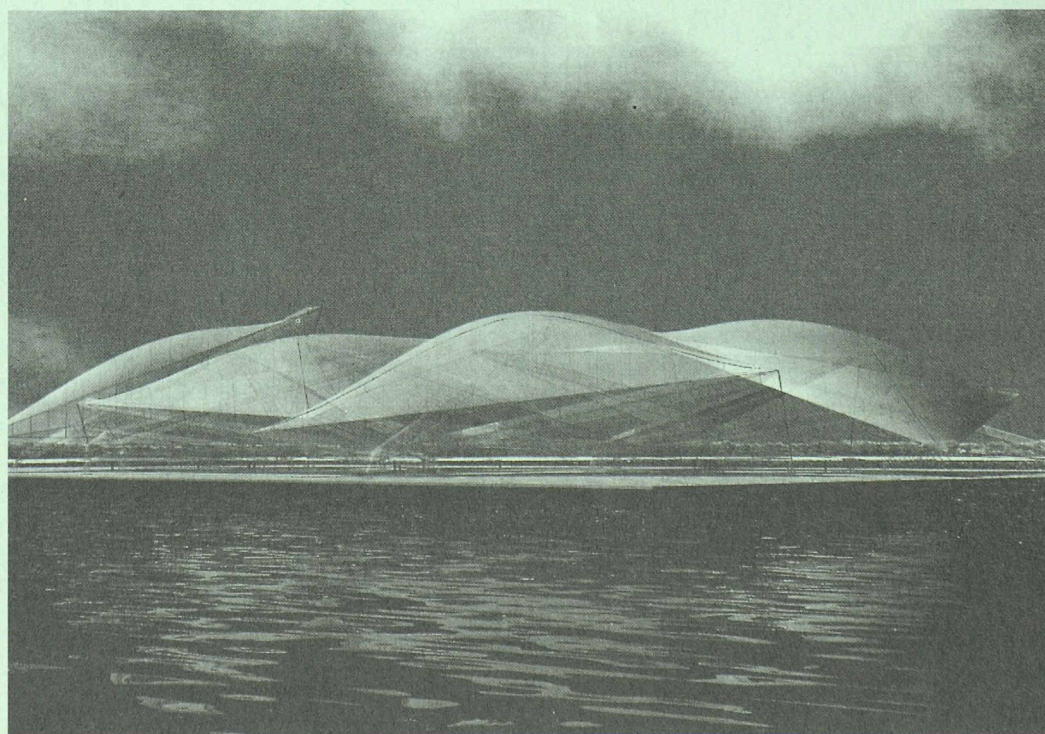
Enfin - et ce n'est pas à négliger - le succès de la manifestation, conditionné en grande partie par une planification intelligente et un aménagement réussi du secteur, laissera certainement dans la région des traces positives et durables en matière d'image et de retombées économiques.

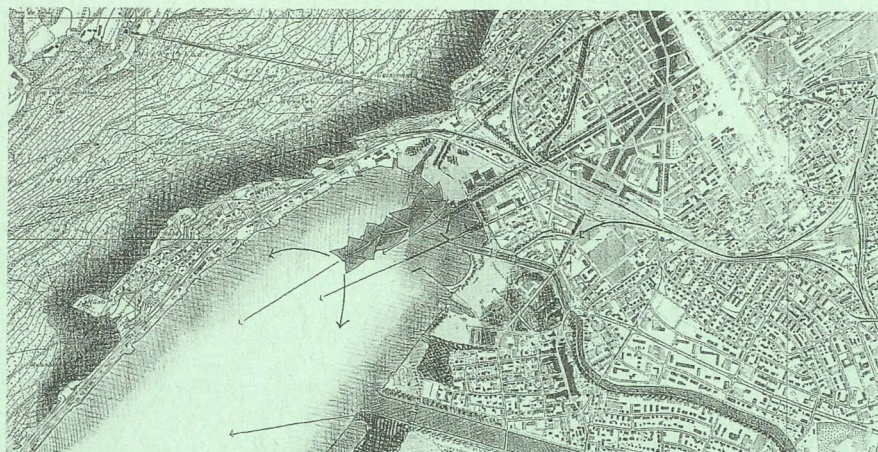
*Nelly Wenger
Chef du service de
l'aménagement du territoire*

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DES ARTEPLAGES

DES ESPACES QUI SOIENT UN ENCHANTEMENT

Les Arteplages sont les espaces d'accueil de l'Expo 2001 dans les quatre villes concernées: Bienne-Nidau, Morat-Muntelier-Meyriez, Neuchâtel et Yverdon-les-Bains. Les quatre Arteplages devront accueillir les visiteurs accédant en train, en car, en voiture, à bicyclette, etc. et ceux sortant des navettes rapides sillonnant les lacs et ayant accosté à un Forum, vaste superstructure jetée sur l'eau et arrimée aux rives. Ces visiteurs, jusqu'à une dizaine de milliers par jour, devront être accueillis, orientés, guidés, surpris, enchantés. Un aménagement offrant une forte densité d'événements spatiaux, devrait donner aux Arteplages cette unité, cette force et cette originalité qui frappent l'imagination et laissent leur empreinte dans les mémoires.





LES PARCOURS

Des traces festives, à la fois surprenantes et respectueuses du tissu urbain, guideront sans ambiguïté et de manière captivante les visiteurs vers les Arteplages, depuis les espaces de stationnement, les gares ferroviaires et routières. Dès l'arrivée, les doutes ne doivent pas être permis quant au lieu de la fête. Dans chaque site, la mise en valeur des parcours révélera la qualité de paysages urbains et des rives des quatre villes concernées.

L'IDENTIFICATION DE CHAQUE SITE

L'Expo 2001 se déploie sur quatre sites différents. Les Arteplages, reliés entre eux par les trois lacs de Bienne, Morat et Neuchâtel, mettront en valeur les points forts que sont les Forums sans oublier de souligner et de tirer parti de la spécificité de chaque site. Chacune des villes sera mise en scène différemment dans le vaste paysage que forme l'Expo 2001. Les événements urbains (une perspective, l'étroitesse des ruelles, un parc et son monument, une allée d'arbres ou de drapeaux, une échappée vers le lac...) seront renforcées par des aménagements soulignant les richesses des sites urbains et lacustres.

LES FORUMS

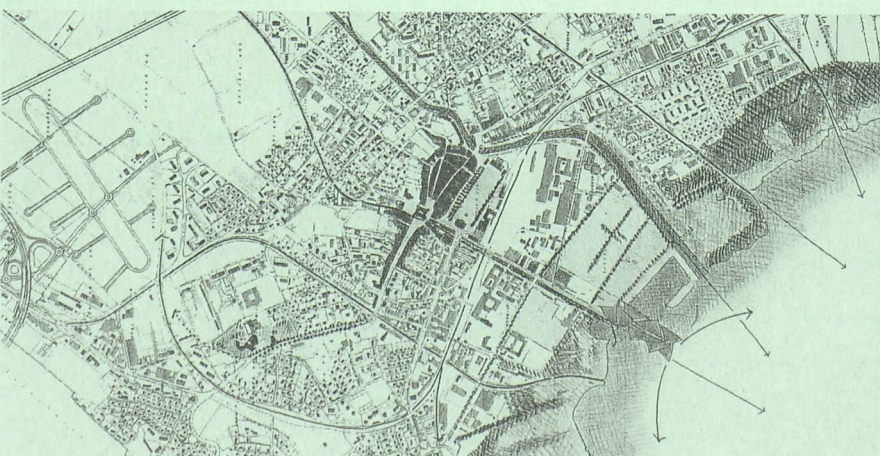
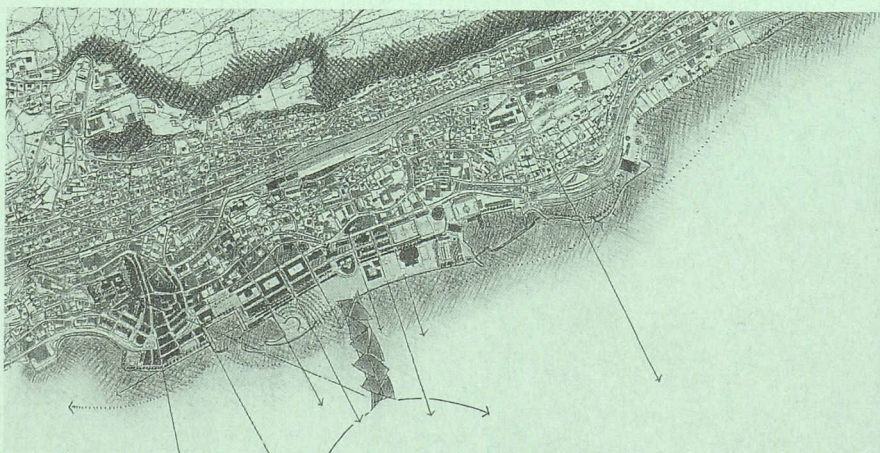
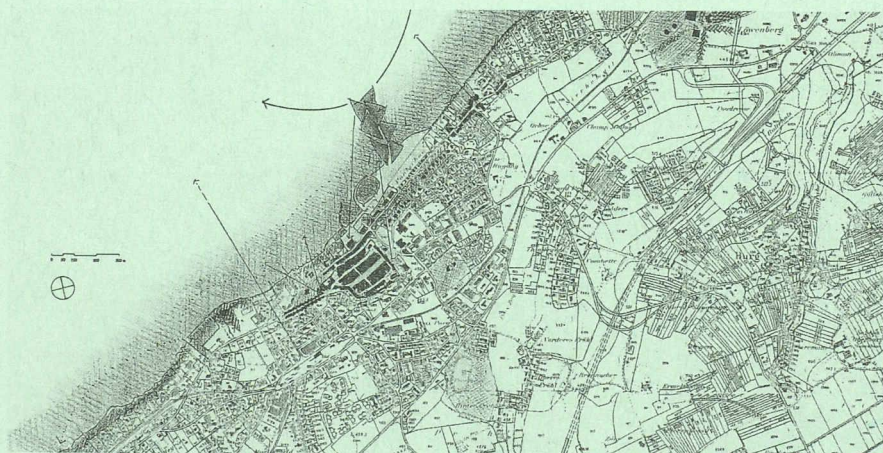
Les forums, vastes espaces d'accueil, sont de majestueux paquebots amarrés aux rives. Ils sont constitués d'une immense plateforme (environ 20 à 40 000 m²), superposée au miroir du lac et recouverte par un jeu de voiles. Ainsi jetés sur le lac depuis la rive, les Forums sont les extensions temporaires des quatre villes de Bienne, Morat, Neuchâtel et Yverdon-les-Bains, le temps de l'Expo 2001. Les caractéristiques urbanistiques locales, la particularité de leur dialogue avec le lac, la disposition des espaces verts sur les rives, la variété des accès sont autant d'éléments qui permettront de déterminer le meilleur emplacement pour les Forums.

LE DURABLE ET L'EPHEMERE

De hautes herbes, des roseaux, des arbres capteront les vents et créeront des jeux d'ombres et de lumières ponctuels. Drapeaux, voiles et tissus joueront, eux, avec la bise et le vent tempétueux. Plus une installation est éphémère, plus elle doit être astucieuse et simple pour être appréciée. Les installations durables sont sous la responsabilité des communes qui accueillent un Arteplage. Ce sont elles qui mettront en place tout ce qui n'est pas éphémère de l'Expo 2001.

LE "SUR MESURE"

Les Arteplages devront pouvoir s'adapter aux variations des flux des visiteurs tout en offrant toujours la même qualité d'accueil. Des interventions momentanées, par leur maniabilité, doivent pouvoir assurer l'élargissement ou le rétrécissement des espaces des Arteplages. Elles sont une sorte de décor extensible ou réductible à volonté.



LA LUMIERE

Si le soleil est un acteur majeur dans le paysage des trois lacs, l'éclairage nocturne a aussi un rôle important à jouer. Un plan de lumière, établi pour chaque ville de l'Expo 2001, permettra de montrer que certaines installations doivent être éphémères tandis que d'autres pourront se muer en aménagements durables qui embelliront, à long terme, la vie nocturne de Bienne, Morat, Neuchâtel et Yverdon-les-Bains.

L'ECONOMIE DES MOYENS

L'économie des moyens ainsi que la facilité de montage et de démontage des installations, en particulier de celles qui sont temporaires doivent être un souci permanent dans la préparation de l'Expo 2001. Toutes les installations doivent être pensées et conçues avec un projet de recyclage à la clé. Des propositions concrètes de réutilisation, voire de compostage, doivent précéder toute réalisation.

L'ARTEPLAGE DE BIENNE-NIDAU

Le Forum de Bienne, arrimé au Strandboden, sera la plus importante des quatre installations riveraines de l'Expo 2001. Les rives verdoyantes qui ornent la baie du lac de Bienne sont séparées du centre-ville par la route cantonale et les voies ferrées. Le lac est perçu dans sa profondeur depuis la rive et c'est bien ce coup d'oeil qu'il faudra mettre en valeur lors de l'aménagement des liaisons piétonnières de la ville au Forum. Certaines installations existantes devront être élargies, tels les quais le long du port et les ponts de la Suze et de la Thièle. Les friches industrielles entre le château de Nidau et le lac seront transformées en un grand parc qui accueillera les manifestations et l'hébergement.

L'ARTEPLAGE DE MORAT-MUNTELIER-MEYRIEZ

La vieille ville de Morat domine le site de l'Arteplage et son Forum, lequel sera ancré à la rive du Pankschau. Les aménagements devront s'inspirer de l'échelle spatiale modeste du site et la respecter. La vaste superstructure du Forum jouera les contrastes avec le parcellaire de cette ville construite par les Zähringen. Le ryf sera aménagé de façon à absorber le flux important de visiteurs tandis que la promenade qui longe la rive depuis Muntelier peut être prolongée jusqu'à la campagne Chatoney. Plusieurs sites alentour permettent d'accueillir les manifestations, alors que les hébergements sont prévus à Muntelier, à la Dorfmatte et au Löwenberg.

L'ARTEPLAGE DE NEUCHÂTEL

Le Forum de Neuchâtel sera arrimé aux Jeunes Rives. Comme la ville est construite à flanc de coteau, chaque habitant sera aux premières loges pour voir cette superstructure. Depuis l'explanade de la gare, une vue panoramique offre aux visiteurs un coup d'oeil sur l'Arteplage, le lac et, par beau temps, sur les Alpes. Les liaisons piétonnières très pentues, entre la gare et l'Arteplage, pourraient être aménagées par des escaliers roulants ou un téléphérique. Les manifestations se dérouleront dans les installations sportives existantes; quant au site d'hébergement, il est prévu au Nid-du-Crô, à proximité de la piscine.

L'ARTEPLAGE D'YVERDON-LES-BAINS

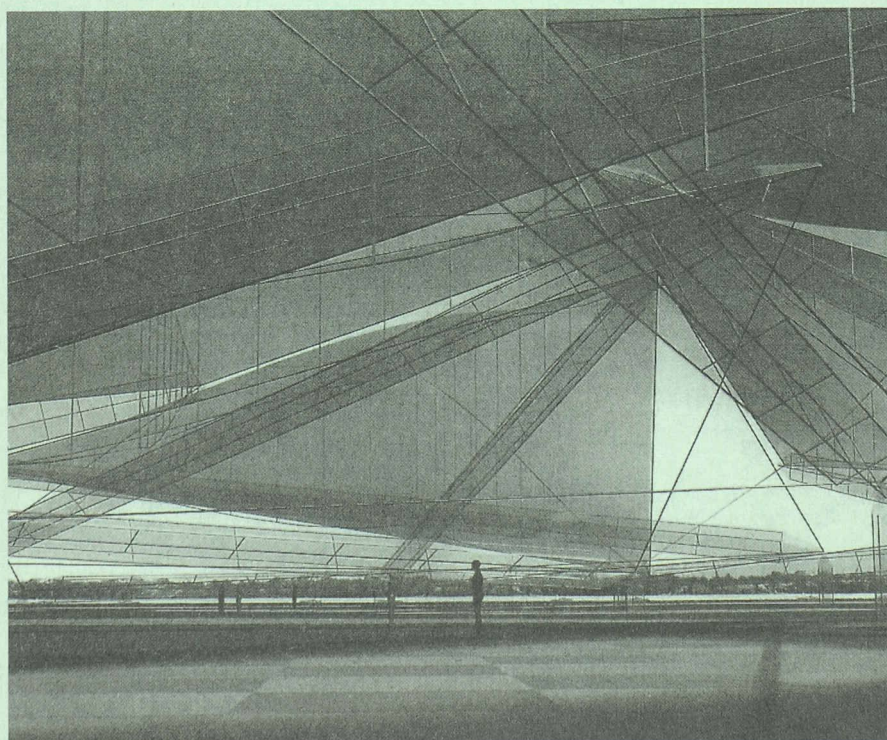
A Yverdon-les-Bains, la rive accessible est prise entre des sites densément arborisés dont, au sud, la Grande Cariçaie - réserve naturelle d'importance nationale. Le Forum vient s'amarrer dans la baie d'Yverdon-les-Bains, prolongeant le rôle du canal oriental à proximité du nouveau port projeté. Des écrans bâtis et végétaux se succèdent et séparent la ville de sa rive. Il s'agit de jouer habilement avec ces obstacles pour donner toute son importance à l'accès au Forum. Les manifestations se dérouleront dans les installations existantes. Les hébergements sont prévus près du boulodrome.

UNE SIGNATURE COMMUNE

Si les particularités des quatre villes concernées doivent être mise en évidence, les éléments festifs clairement identifiables devraient signaler l'Expo 2001 et guider les visiteurs vers les lieux d'accès, les Forums, les promenades, les manifestations, les hébergements. La signature commune aux différents Arteplages pourrait même se retrouver ponctuellement comme avant-poste de l'Expo 2001 dans toutes les gares importantes ou le long des autoroutes.

Gisèle Berger
Architecte dipl. EPFL/SIA

Communauté d'étude Feddersen,
Klostermann et Strauss
Zürich et Bern



EXPO 2001 : UN AMÉNAGEMENT EXEMPLAIRE ?

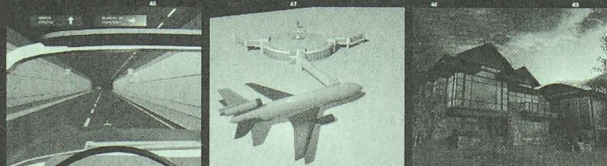
L'EXPO 2001 veut être une manifestation exemplaire et tournée vers le futur. Dans l'étude de faisabilité de 1995 il est écrit à la page 21 "L'Exposition nationale veut: ... faire prendre conscience des défis futurs et stimuler notre volonté à les relever" et à la page 25 sous le chapitre "des éléments novateurs: ... L'Exposition nationale est un défi à l'innovation." et enfin à la page 29 sous le chapitre "Une exposition pour innover: ... L'exposition donnera aux visiteurs l'opportunité de se confronter à la nouveauté" Jusqu'à maintenant les travaux concernant cette exposition ont consisté à étudier la faisabilité et à assurer les conditions matérielles et spatiales: étude de faisabilité, élaboration du schéma directeur et des plans d'affectation cantonaux ainsi que l'étude d'impact sur l'environnement. Peu a été dit sur son contenu. Qu'en est-il de l'exemplarité de la procédure dans le domaine de l'aménagement du territoire? Ces quelques réflexions ne se réfèrent qu'à l'aménagement du territoire, pour autant que l'on puisse les séparer d'autres réflexions concernant l'environnement, les transports, l'énergie etc.

En ce qui concerne le concept de l'organisation spatiale je pense qu'elle est exemplaire et qu'elle correspond au concept général de l'aménagement du territoire appliqué en Suisse actuellement. (Voir schéma) L'idée principale des „grandes lignes de l'aménagement national" est celle du „réseau de villes suisses". Cette idée est basée sur le concept de la „décentralisation concentrée", concept qui est appliqué dans la plupart des planifications en Suisse depuis plusieurs décennies. Ce réseau de villes consiste à désigner les villes les plus importantes dans lesquelles doivent se réaliser les activités économiques principales et de prévoir des liaisons optimales en ce qui concerne tous les moyens de transport et de communication entre elles. Entre ces villes se trouve le paysage qui sert à la production agricole et aux fonctions d'équilibre écologique et de loisir.

Le concept d'aménagement pour l'EXPO 2001 consiste en la définition de quatre endroits décentralisés dans lesquels se réalise l'exposition elle-même et en la liaison de ces lieux avec un moyen de transport attractif. Il est donc entièrement compatible avec celui du réseau de villes suisses. La coordination

Loco - DESSIN REALISE POUR VOUS DES MAQUETTES VIDEO

Sur Cassette Vidéo et Papier A4/A0



Visitez l'Interieur



Position Réelle du Soleil



Av. Cardinal-Mermillod 36 CH-1227 Carouge GENEVE
Tél.: 022.300.24.55 Fax.: 022.300.24.88
VENTE, SUPPORT INFORMATIQUES - MAQUETTES VIDEO, DESSINS C.A.O.

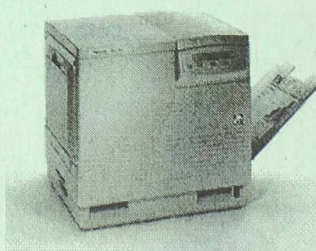
AUTOCAD
AUTHORIZED DEALER

Tektronix

Imprimante Laser couleur
Tektronix Phaser 550

1200 dpi - 5 pages/min en couleur
14 pages/min en noir/blanc

Venez la découvrir !



ainsi que toutes les imprimantes
Tektronix, chez

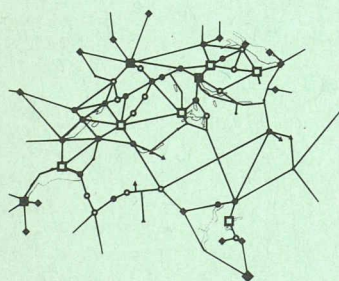
Service

27, av. Vaudagne
1217 Meyrin
Tél. 022/785.23.03

- grandes agglomérations urbaines d'importance internationale
- agglomérations d'importance nationale
- agglomérations moyennes d'importance régionale
- petites agglomérations d'importance régionale
- centres régionaux
- ▲ grands centres touristiques
- ◆ centres étrangers

Bases: Office fédéral de la statistique:
Recensement de la population 1990 et
la statistique de l'hôtellerie et de l'hébergement
collectif. Berne

Réseau de villes suisses



entre concepts de différents niveaux, qui est une des tâches principales de l'aménagement du territoire, est réalisée parfaitement.

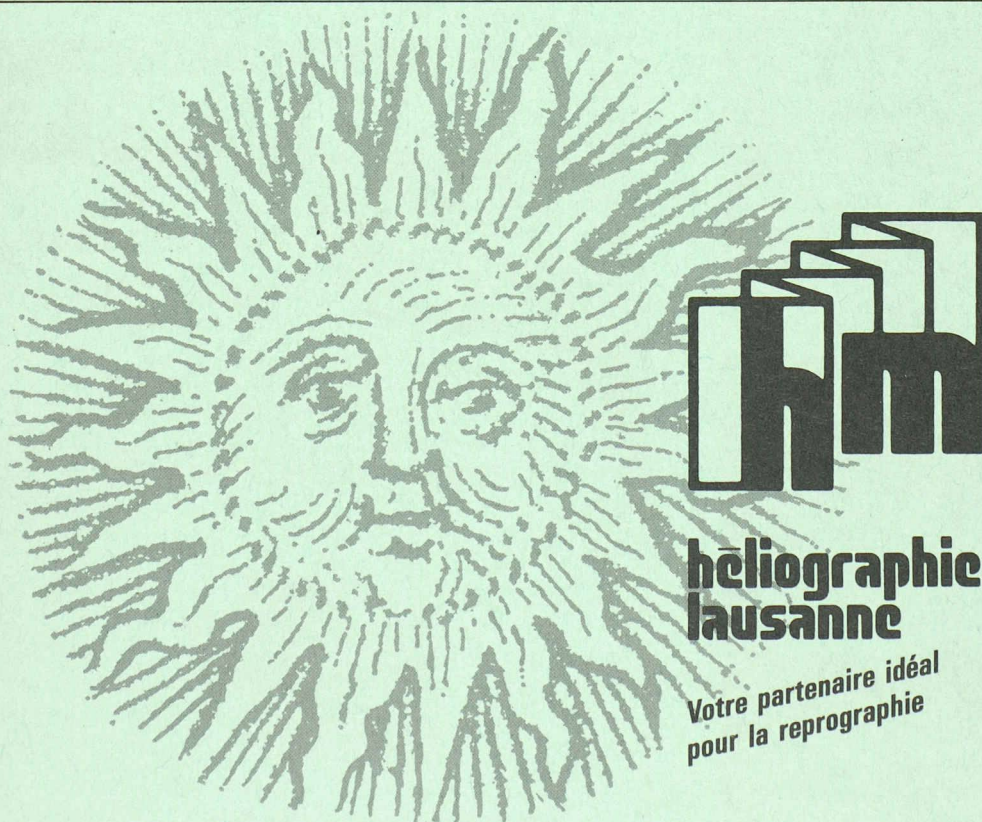
Un autre point important du concept est celui de ne construire que des éléments qui seront réutilisés après l'EXPO. En ce qui concerne l'aménagement du territoire cela signifie d'utiliser du terrain de manière temporaire et de le rendre à son affectation originale après l'exposition. Ainsi on applique un autre concept important des grandes lignes de l'aménagement national qui est celui de la densification de l'utilisation. On ne prévoit donc pas d'utiliser de nouvelles zones à bâtir mais d'utiliser les existantes de manière plus rationnelle.

En ce qui concerne les procédures on utilise les instruments existants et on les coordonne de haut en bas en fixant les principes généraux au niveau le plus haut, dans les plans directeurs cantonaux, les affectations au niveau intermédiaire, dans les plans d'affectation cantonaux, et on règle les détails au niveau des communes sur la base des règlements des plans d'affectation cantonaux. Les procédures se font simultanément et les éventuels opposants peuvent se faire une image complète de la planification en une seule fois avec des procédures parallèles.

Pour finir le concept choisi permet d'utiliser les réserves des infrastructures existantes. En effet il est prévu de ne construire que des infrastructures qui sont prévues de toute manière. Il s'agit surtout de compléments de routes nationales et de chemin de fer.

Si je pense que du point de vue de l'aménagement du territoire cette EXPO 2001 est exemplaire je ne suis pas du même avis pour d'autres domaines. Par exemple du point de vue de l'environnement on pourrait pousser les concepts nettement plus loin que ce qui est prévu. Le concept de transport, par exemple, n'a rien d'exemplaire. En effet il prévoit d'utiliser les infrastructures existantes de manière optimale. Mais il ne contient pas d'idées nouvelles. Des réflexions qui vont dans le sens de promouvoir des idées qui ne sont pas encore acceptées dans le quotidien d'aujourd'hui manquent. Un exemple: Le libre choix du moyen de transport (concept qu'on n'ose pas remettre en question de nos jours et dont l'abandon partiel pourrait résoudre certains problèmes connus) pourrait être abandonné à titre d'essai. Pour que les transports publics soient mieux utilisés on pourrait donner à chaque personne un ou deux jours de libre en semaine pour la visite de l'EXPO que l'on pourrait compenser par un week-end. Ainsi les transports publics seraient mieux fréquentés en semaine et la concentration sur les week-ends serait diminuée. Je souhaiterais plus de futurisme dans la discussion au sujet de cette EXPO 2001, et ceci tout particulièrement en ce qui concerne le contenu. Mais ceci serait un sujet pour un autre article...

Chr. Wiessmann
OCAT Fribourg



héliographie moderne sa lausanne

Votre partenaire idéal
pour la reprographie

Caroline 11 bis Tél. 312 39 72
Fax 312 17 89
Terreaux 20 Tél. 312 32 13

- Reproduction de plans
- Héliographie
- Xérographie (grand format, agrandissements et réductions)
- Photocopies couleurs et noir/blanc
- Tirage à sec
- Offset

Livraisons rapides et gratuites 4 tournées chaque jour
pour Lausanne et environs

UNE VISION CULTURELLE DE L'ESPACE

1. LA VOCATION D'UNE EXPOSITION NATIONALE ET LE CONTEXTE ACTUEL

Une exposition nationale n'est pas qu'une foire où l'on exhibe les produits plus ou moins prestigieux d'un pays, mais c'est surtout un événement lors duquel se retrouvent périodiquement, de génération en génération, les membres d'une communauté pour établir un bilan et pour repartir avec un nouveau programme.

Le bilan et le programme dont il est question ici concernent avant tout le cadre de vie et le territoire.

Si notre société s'interpelle sur ces problèmes, quels seront les sujets à l'ordre du jour ? Et dans quel esprit faut-il les aborder ?

Après une période euphorique de développement démographique, économique, technologique et de gaspillage, les pays de l'hémisphère nord connaissent une récession à laquelle ils ne s'étaient pas préparés. La situation de l'emploi surtout a empiré et elle atteint un niveau des pays que les Etats Unis d'Amérique ou l'Australie connaissaient depuis longtemps. La conjoncture actuelle peut être attribuée en partie à l'industrialisation spectaculaire de pays, notamment du sud-est asiatique, ou aux relations commerciales internationales concernant en particulier certains produits de base tel le pétrole. A cela il faut ajouter les abus des opportunistes qui profitent des conditions actuelles pour augmenter leurs bénéfices.

Ce phénomène mondial est-il irréversible ou ne correspond-il pas à une évolution vers un meilleur partage des ressources planétaires naturelles ou intellectuelles ?

S'il est clair que ceux qui n'ont pas envisagé une telle évolution ou qui sont confrontés aux dures réalités des répercussions de cette situation peuvent ressentir un malaise, il est aussi compréhensible que face à la rapidité du phénomène ils aient été pris de panique. Il est toutefois inadmissible de se laisser emporter par le défaitisme.

La Suisse a été confrontée à des défis bien plus critiques que ceux auxquels elle doit faire face actuellement et l'opportunisme ne date pas d'aujourd'hui.

La Landi de 1939 avait été investie d'une mission au moins tout aussi importante que celle que devrait assumer l'EXPO 2001. Elle devait montrer à l'époque la détermination d'un peuple face aux refrains tels que : " Ein Land, eine Sprache, ein Volk " des sirènes qui avaient le vent en poupe et face au mépris pour les démocraties de la part des Seigneurs de la Guerre et de leurs sympathisants.

A partir de la deuxième moitié du XXème siècle la situation a complètement changé. Les différents pays européens ont progressivement évolué vers la démocratie, se rapprochant ainsi des nations connaissant déjà ce système, dont la Suisse. Toutefois, certaines pratiques héritées par des nations jouant jadis un rôle planétaire n'ont pas complètement disparu et constituent encore des obstacles à l'adhésion

de tous les pays à l'Union européenne (neutralité, etc.).

Actuellement, dans la précipitation de la déréglimentalisation (à qui profite-t-elle ?), les esprits fluctuants se laissent, comme naguère, entraîner dans les tourbillons du fatalisme.

A l'orée du XXIème siècle, la région entre les Préalpes méridionales, le Rhin et le Jura doit se doter d'un manifeste basé sur des données morales et humanitaires et inspirées également des aspects positifs de son héritage.

2. LES MYTHES ATAVIQUES ET LES MYTHES CYBERNETIQUES

Après le matérialisme scientifique du XVIIIème siècle, le nationalisme du XIXème incita les différents peuples à trouver une légitimité dans des origines plus ou moins mythiques ou des faits légendaires enfouis dans la nuit des temps.

Les ressortissants de la région allant du sud des Alpes au Jura ont cherché des racines chez les Helvètes, alors que de Dunkerque à Tamanrasset et jusque dans les îles du Pacifique, les marmots devaient se réclamer à l'unisson descendants de leurs " ancêtres les Gaulois ".

Et toutes ces illusions ont été encensées par les virtuoses de tous instruments, des joueurs de cornemuses aux gratteurs de mandolines, des bardes d'Ecosse aux troubadours de Provence. Chaque pays trouva ses interprètes pour faire vibrer les cordes du patriotisme, de Walter Scott à Uhland, de Wagner à Verdi. La résonance la plus ample, les héros suisses l'ont trouvée au delà des frontières du pays avec deux grands classiques de la poésie et de l'opéra : Schiller et Rossini.

Mais chaque mythe n'a cours que tant qu'il décèle jalousement des aspects inaccessibles, manipulables par les seuls initiés.

A force d'investigations et d'usures, les mythes patriotiques qui, dans les régions alpines ont contribué à créer l'attrait des montagnes, se sont peu à peu évanouis. Toutes les croyances ont fini par être plus ou moins rejetées avec une gêne toute pubère. Sur ce qui semblait des amarrages fatidiques, on jette aujourd'hui un regard persifleur.

Etant donné que l'être humain succombe facilement à la fascination du mystère, qu'il subit soit par choix délibéré soit comme une fatalité, la tentation est forte de se laisser charmer par d'autres tabous éphémères comme la science-fiction ou les mirages économiques. D'autant plus que par leur rapidité d'évolution et leur performance ces phénomènes échappent à la maîtrise de la plupart des mortels.

3. LA DIMENSION CULTURELLE : SOL ET SOCIÉTÉ

3.1. PRECISION SUR LA CULTURE

En abordant ce sujet et afin de dissiper des malentendus, vu les innombrables interprétations

accordées au terme culturel, allant des plus humoristiques aux plus prétentieuses, hasardons-nous à préciser la signification que nous lui accordons.

Il est clair que la classification courante de la culture se limitant essentiellement aux arts plastiques, à la littérature et à la musique est trop simpliste et qu'il est préférable de s'aligner sur la conception des anthropologues qui arrive à englober toute l'activité culturelle dans " la lutte contre les agressions de l'environnement ", sous-entendant par là aussi bien un environnement physique que social. Nous sommes donc loin du snobisme considérant la culture en dernier lieu comme un label de promotion sociale.

Il faut en outre inclure dans cette laconique définition toutes les acquisitions des civilisations dans des domaines aussi variés que ceux de la nourriture, des rapports sociaux, de l'abri ou de l'éducation et de leurs dérivés tels, entre autres, les activités artistiques. L'environnement comporte entre autres le paysage, le sol, la végétation, la faune, l'air et l'eau... Mais afin qu'une société puisse entretenir de bonnes relations avec le cadre de vie, il est indispensable que ses membres puissent jouir de bons rapports réciproques.

3.2. LA CONNAISSANCE DES CULTURES DES HABITANTS

Qui est l'habitant ?

Il y a des habitants qui le sont de père en fils souvent depuis des temps immémorables et qui ont perdu les traces de leurs origines. Il y en a qui sont implantés dans un pays depuis des générations mais qui n'ont pas coupé les amarres avec leurs souches et il y en a qui sont en transit. Parfois c'est par contrainte matérielle ou idéologique et dans d'autres cas par choix délibéré qu'ils mettent pied dans une terre d'accueil.

Ces personnes véhiculent des cultures différentes et " habitent des mondes sensoriels différents." ¹ Afin de dépasser le stade des malentendus et de l'incompréhension, source de nombreux conflits, il est important de se libérer des préjugés et de s'ouvrir réciproquement vers les cultures des personnes avec lesquelles nous cohabitons. Pour surmonter le malaise, la suppression des entraves légales où l'amélioration des conditions économiques est indispensable mais pas suffisante. Même dans les relations les plus simples et directes, la communication implique un émetteur et un récepteur du message. La réception dépend en grande partie de la disponibilité et de l'intérêt des interlocuteurs, de l'intonation ainsi que du contexte dans lequel l'échange se déroule. Les médias pourraient favoriser davantage les connaissances des cultures mais actuellement ils sont lamentablement tributaires de l'audimètre et l'information diffusée ne peut être que celle qui s'adresse à un public enclin aux satisfactions ludiques, disposé à subir passivement le spectacle ou l'information et pas préparé à adopter une attitude active. ² Toutes les cultures mériteraient d'être mieux connues, celles des plaines et des montagnes, celles de régions et de pays

de latitudes ou continents différents. Les forces vives opérant dans ce domaine (chercheurs, penseurs, médias) devraient être mises à contribution de manière à déboucher sur un festival des valeurs culturelles de toutes provenances.

Une manifestation comme l'exposition nationale est l'occasion idéale pour aborder des sujets au delà des habituelles platitudes dérégantes des audimètres.

3.3. CULTURE ET COMMUNICATION

Aujourd'hui la fascination de la cybernétique laisse entrevoir des possibilités mirobolantes de transmission orale ou d'image dans les recoins les plus perdus de l'univers. Le fait que la transmission du message dispose de canaux très performants ne signifie pas que la communication soit nécessairement améliorée. Il est plus facile de s'entretenir avec d'autres personnes aux antipodes de la planète que d'avoir des échanges à l'intérieur du foyer.

Le terme cybernétique dont on abuse tant actuellement désigne en principe l'étude des mécanismes de communication chez les êtres vivants et également dans les machines, alors que le terme grec qui est à l'origine signifie modestement " diriger ".

Aujourd'hui il s'agit d'examiner la communication, non pas en tant que moyen de transmission, mais en tant que rapport entre les êtres humains. Il faut aller chercher le contact humain au delà du message accaparé par le médium ³. Incontestablement les problèmes de la première moitié du XXème siècle concernant le cadre de vie, découlant de l'hygiène physique, ont été pratiquement résolus. Par contre, les malaises consécutifs au manque de relations, devenus prépondérants à partir de la deuxième moitié du siècle sont loin d'être dissipés.

3.4. LES RAPPORTS ENTRE ETRES HUMAINS ET LA NATURE

D'après certains anthropologues (et pas des moindres) le rapport le plus simple de l'homme à la nature s'exprime déjà dans le totemisme par lequel la tribu honore l'animal qu'elle considère comme son ancêtre. Mais avant de remonter si loin, limitons-nous d'abord à la considération de l'environnement immédiat de l'habitant. Pour éviter des situations conflictuelles ou de stress, chaque individu doit disposer d'un territoire propre et éviter un surentassement.

Quelles relations y a-t-il entre personnes de différentes origines ou orientations et territoires ? La différence peut être abyssale entre le propriétaire qui considère le sol uniquement comme marchandise et pour lequel le terrain ne revêt qu'une valeur vénale et le montagnard pour lequel son lopin de terre représente sa raison d'existence. Dans le premier cas le lien ne représente qu'une source de profit alors que dans le deuxième cas la relation est souvent d'ordre affectif.

A qui appartient le sol et le cadre de vie ?

Toute la collectivité se sent concernée par le cadre de vie. Comme dans les agglomérations, les façades des édifices qui longent les rues ou

bordent les places, interpellent tout le monde et font déjà partie des biens communs, au niveau du paysage, les prairies, les collines, les bois et les montagnes sont le patrimoine de toute une société et la collectivité est concernée par la qualité de ce cadre de vie qu'elle souhaite préserver et se sent en devoir de léguer à de futures générations.

L'espace vital indispensable aux individus doit être reconsidéré en fonction des exigences actuelles de la santé physique de la population agricole et industrielle et des relations entre les habitants eux-mêmes : dans les centres-villes et les banlieues, entre ceux de la ville et des campagnes, entre des citoyens et des immigrants et entre personnes de langues différentes. Les combinaisons entre les motivations de personnes de différentes provenances et leur rapport avec le cadre de vie peuvent donner lieu à d'innombrables cas d'espèces qui méritent d'être pris en considération. Ce phénomène déboussolant pourrait éveiller la tentation d'évaluer sans autre l'intensité et la qualité des liens des habitants avec le sol en fonction de la durée du séjour des générations ou des personnes. Et pourtant les mentalités à cet égard peuvent varier davantage entre ressortissants d'une ville et ceux de son arrière-pays qu'entre personnes de provenances de terres éloignées de milliers de kilomètres, bien qu'actuellement une grande partie des villageois soit active dans les villes. L'approche de l'inextricable structure du problème doit assurer une permanente vue d'en-

semble. Cela n'est possible, comme dans tous les problèmes de complexité analogues, que par la sélection d'échantillons représentatifs. S'enfoncer dans les infinies particularités ne conduirait qu'à perdre de vue le fond du problème.

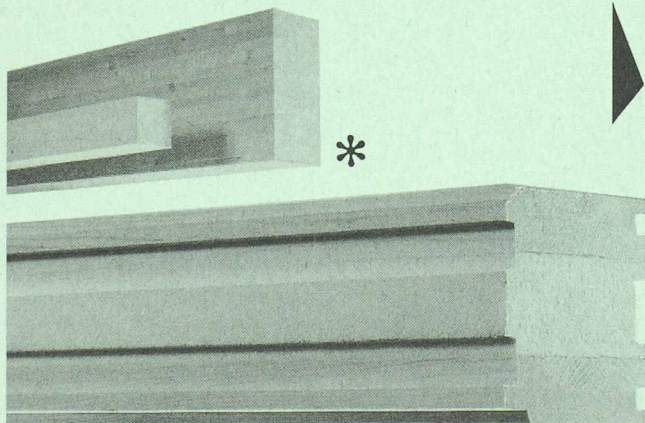
Comme disait un insigne statisticien : " Nous donnons des formes à nos constructions et, à leur tour, elles nous forment. " ⁴. La dépendance réciproque de l'homme et de son environnement va bien au delà des bâtiments : la qualité du paysage conditionne également le comportement des habitants et peut forger leurs caractères et leurs mentalités. Il est donc important de connaître mieux ces relations.

Dans ce cas, il s'agit de créer un nouveau rapport éducatif entre l'être humain et son environnement.

4. LE MIROIR DE L'AVENIR

Il y a des moments où l'avenir intrigue et une exposition offre une plate-forme circonstanciée au braquage du regard vers le futur. Que nous réserve-t-il ? Le faisceau des prédictions peut balayer un éventail relativement important de scénarios, mais une constante demeure pratiquement inchangée, l'occupation du sol :

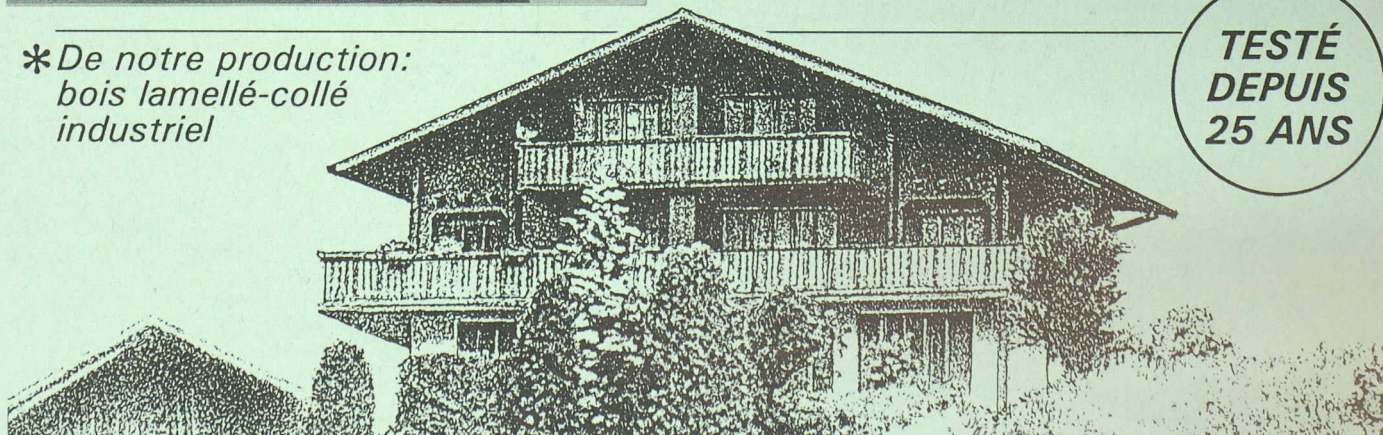
22 % de la surface du pays est représentée par la haute montagne, les rochers et les glaciers, 30 % par les forêts, 38 % de surfaces agricoles, 4 % par les lacs et les rivières, 6 % par les surfaces construites réservées aux bâtiments, à l'industrie et aux transports.



**Madriers isolants
pour construction
de chalets.
Matériau idéal
en montagne.**

* De notre production:
bois lamellé-collé
industriel

**TESTÉ
DEPUIS
25 ANS**



SAMVAZ SA

CH-1618 CHATEL-ST-DENIS

TEL. 021/948 94 41 - FAX 021/948 83 41

Attardons-nous sur quelques-uns de ces aspects.

4.1. LES SURFACES AGRICOLES

Les événements récents qui se sont produits pas très loin de nos frontières, inimaginables encore quelques années en arrière, nous incitent à une prudence que beaucoup ne croyaient plus de rigueur.

Comment dès lors pouvoir oublier le plan Wahlen qui permit de franchir la période de la deuxième guerre mondiale dans des conditions meilleures que celles de la première ?

A la période des années 50 qui nécessita l'augmentation de la production en fonction du développement démographique, fit suite celle des années 60 incitant à la baisse des coûts de production et des années 70 promulguant le contingentement.

Les grandes manoeuvres dans le commerce international s'attaquèrent à l'agriculture à partir de 1986 dans le cadre de l'Uruguay round. Les négociations qui durèrent jusqu'en 1993 aboutirent à des pressions qui se répercutèrent sur la production suisse.

Mais l'agriculture suisse est très diversifiée. Elle comprend aussi bien des zones de grandes cultures, que des zones préalpines et alpines. Certaines particularités trouvent des similitudes dans des régions du globe qui sont attentives à l'évolution en cours.

4.2. LES JARDINIERS DE LA MONTAGNE

Pendant des siècles le paysan de montagne a joué le rôle de "jardinier". Dans un esprit de solidarité il bénéficiait d'une honnête ristourne fédérale qui lui permettait de survivre, mais c'est mal le connaître que de penser que ses conditions de vie étaient bucoliques. Levé aux chants des coqs pour aller soigner le bétail, foin, déplacements du bétail à des altitudes différentes en fonction des saisons, sans compter les heures, ni tenir compte de la météo. Et quelles conséquences pour leur santé et le physique !

Très souvent il s'agissait d'occupations accessoires assumées en grande partie par les femmes ou même les enfants et les personnes âgées, alors que les hommes dans la force de l'âge pourvoient aux besoins fondamentaux du foyer par des occupations en usines ou sur des chantiers, souvent à l'étranger jusqu'au début du siècle et dans le pays à partir des années 20.

Ces personnes étaient attachées à leur terre et travaillaient dans un état d'esprit qui n'est pas celui tenu à des prestations à horaire fixe. Faut-il remplacer ces gens pour lesquels la montagne était leur vie par des fonctionnaires. Bien sûr un employé peut avoir un attachement particulier à la végétation qu'il soigne.

Pourquoi tant de gêne pour un soutien solidaire,

fut-il financier ? Et pourquoi un transfert hypocrite de subventionnés à des salariés, juste pour prouver d'être au "goût du temps" et de savoir surfer sur les vagues du néolibéralisme déferlant.

Aujourd'hui la tendance planétaire en matière d'économie est au dérèglement sauvage et la restructuration au plan européen est insensible aux particularités des régions de montagne. Mais après les remises en question des euphoriques traités intransigeants de la première heure, les particularités des pays alpins ou d'autres régions similaires pourraient être reconsidérées dans un meilleur état d'esprit.

4.3. MONTAGNE, SANTE, TOURISME ET ENERGIE

Au delà des téméraires exploitations fourragères des paysans de montagne et des solides remparts des forêts alpines, les pâturages offrent encore une considérable étendue verdoyante avant la région improductive des rochers et des glaciers. Durant la période estivale ils assurent l'alimentation des bovins qui regagnent, le reste de l'année, des altitudes plus clémentes.

Les cimes enneigées tant admirées avec crainte et respect, où ne s'aventuraient traditionnellement que les chasseurs traquant le gibier, éveillèrent la convoitise de différents intéressés. Les vertus prophylactiques de la montagne furent très appréciées avant la commercialisation des antibiotiques alors que la qualité de l'air et le soleil d'altitude étaient les seuls remèdes pour les ravageuses épidémies pulmonaires. Mais la montagne, après avoir intrigué les savants et les pionniers des escalades des siècles passés, accueillit d'abord les palaces du tourisme de luxe avant de subir "l'urbanisation" systématique des stations pour les sports d'hiver. De plus, le captage des eaux dans les barrages constitua un patrimoine énergétique très important.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

UN PROJET CULTUREL

1. CULTURE ET TERRITOIRE

Les rapports des habitants avec le territoire ne pourront être basés sur le respect et l'appréciation, que si les habitants jouissent entre eux des meilleures relations. Le respect réciproque de personnes issues d'origines différentes, pratiquant des confessions distinctes, parlant des idiomes divers, dépend de la connaissance mutuelle des cultures et des valeurs humaines et morales. Cela implique un désir de connaissance et une propension au dialogue et à la communication. Une place importante devrait être réservée au rôle de la femme dans la société. Les qua-

Au service de l'environnement

1844 VILLENEUVE, tél. (021) 960 1028

1180 ROLLE, tél. (021) 825 34 34

1896 VOUVRY, tél. (024) 481 34 01



Intervention en cas de pollution

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE
Vidange, pompage, lavage,
curage, débouchage

lités des nombreuses communautés implantées depuis longtemps dans le pays et de celles qui sont arrivées dans la mouvance des immigrations méritent d'être mieux connues et appréciées.

Un nouveau rapport éducatif doit être développé entre l'être humain et son environnement.

L'Expo est le forum idéal pour l'approfondissement et la connaissance de ces sujets. Des investigations pluridisciplinaires et des apports de personnes qui se sont investies dans les différents domaines (culture, sociologie, psychologie, anthropologie, ethnologie, arts ou humour, etc.). Il sera donc indispensable de constituer une équipe polyvalente censée offrir lors de l'Expo des documents ou pièces pouvant être diffusées aussi bien par voie directe que par des moyens électroniques.

2. PARTICULARITES SUISSES ET OUVERTURE SUR LE MONDE

Lors de la mise en valeur de ses particularités, la Suisse pourrait s'associer avec d'autres régions de la planète présentant par leurs traditions, par la topographie des pays, par leurs cultures ou systèmes de transports des analogies avec les nôtres. L'Expo pourrait ainsi s'ouvrir à l'Europe et au monde. Les organisations internationales ou les ONG pourraient apporter leur contribution à ce sujet. Le Conseil de l'Europe pourrait être représenté par son service des minorités. Des contacts seraient à prendre avec les différentes régions afin de constituer des équipes de recherche et pouvoir déboucher ainsi sur des résolutions pouvant être concrétisées. Des documents devraient être diffusés par les moyens de communications les plus divers. La Suisse doit rester ouverte au monde, pas en de soumettant à des diktats mais en partageant ses préoccupations et ses souhaits.

3. QUEL VISAGE POUR LE PAYS ?

Le futur du pays et du paysage pourrait facilement être visionné grâce aux propositions formu-

lées aussi bien par les investigateurs des sujets abordés précédemment et aux projets esquissés par des représentants des différentes branches concernées par la société et le territoire.

Grâce à l'image virtuelle il est facile de se promener dans l'espace et dans le temps. Il faudrait mettre à contribution tous les instituts, sociétés ou spécialistes aptes à offrir des documents permettant la visualisation de ce qui pourrait être le visage futur du pays. Le visiteur ou l'intéressé disposerait ainsi des éléments lui permettant de pouvoir prendre position et participer activement à l'avenir du pays.

4. ORGANISATION DE L'EXPOSITION

ORGANISMES DECISIONNAIRES

Les organisations ou services du pays concernés par ces thèmes (de l'OFAT ou des autres services fédéraux en passant par les services cantonaux jusqu'aux privés) devraient participer à l'organisation du secteur concernant la culture et le territoire.

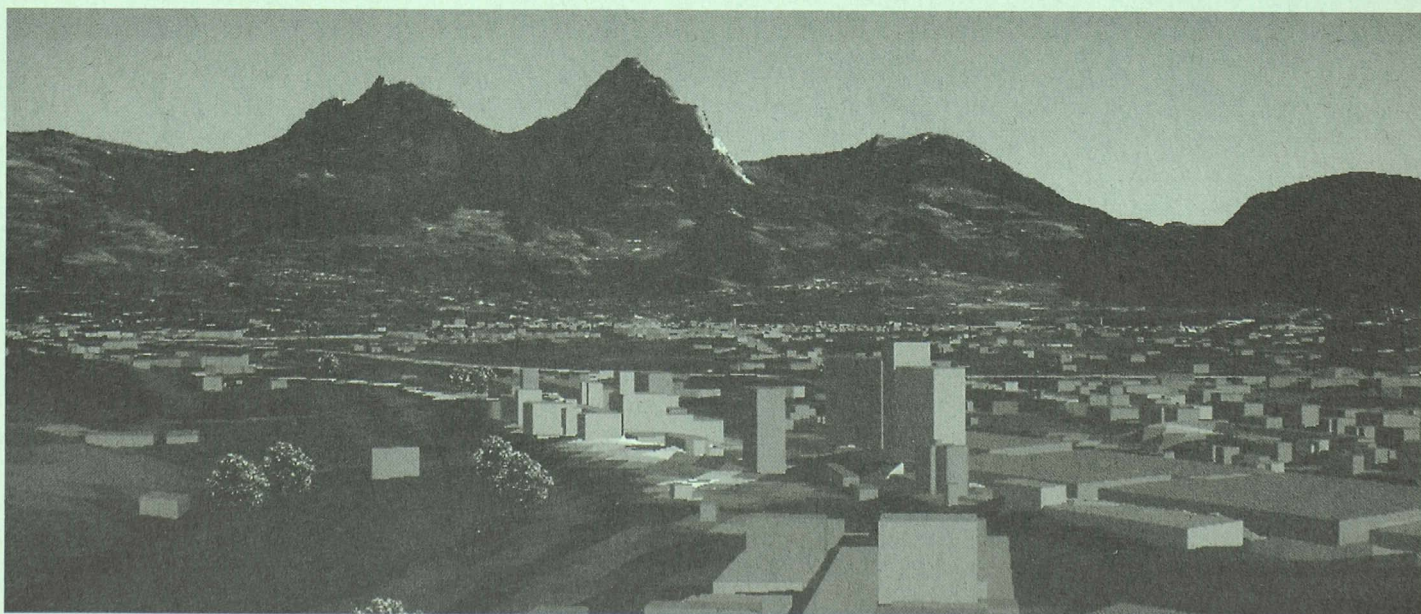
EQUIPES DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

Des personnes ayant des affinités avec les sujets proposés devraient être pressenties pour le développement des thèmes et pour être associées au sein d'équipes. Des mandats de recherche devraient leur être confiés. Les instituts, les sociétés ou des spécialistes susceptibles de pouvoir contribuer à la réalisation d'images virtuelles devraient être chargés de la réalisation des scénarios concernant l'image future du pays.

Fulvio Moruzzi

- 1) Edward T. Hall - La dimension cachée - Ed. Seuil
- 2) Voir Joffre Dumazedier
- 3) Voir Mc Luhan - Le médium est le message
- 4) Winston Churchill

*Cliché aimablement prêté par
GEO-SERVICES*



LES PROPOSITIONS DE L'ASPAN

Au départ, en été 1996, la préoccupation de l'ASPAN était de s'assurer que l'aménagement du territoire serait présent en 2001 à l'EXPO.

Nous avons dès lors pris nombre de contacts avec les milieux privés et publics concernés de près ou de loin par le sujet.

Nous nous sommes rapidement aperçus que notre préoccupation était largement partagée. Après divers échanges à Berne, Neuchâtel, Zürich et Lausanne il est apparu que la meilleure approche ne consistait pas à formuler une proposition commune mais plutôt de mettre en réseau les projets qui allaient prendre forme.

Ce souci de coordination devenait par ailleurs une exigence des organisateurs sollicités en ordre dispersé par les uns ou les autres qui s'ignoraient.

Il est donc urgent de se connaître et de faire connaître les propositions avancées.

C'est pourquoi, l'ASPAN-SO organise le 30 mai à Lausanne une journée de présentation des thèmes proposés. Les participants auront ainsi l'occasion de s'informer et, cas échéant, de prendre les contacts nécessaires pour enrichir les projets de leurs réflexions.

ETAT DES LIEUX

A ce jour, la prise en compte de l'aménagement du territoire à EXPO 2001 s'articule en un réseau tripolaire:

- Sur les artéplages, une présence physique qui sera développée par l'Association Métropole Suisse à partir de ses travaux préparatoires pour une exposition 1998 reportée à l'EXPO 2001.
- Dans les (grandes) villes une animation nommée "safari urbain" qui sera assurée par l'Union des villes suisses. Elle s'appuiera sur les études du Mouvement "Un projet pour les villes".
- Ailleurs dans le monde, partout où conduisent les autoroutes de l'information, un jeu de simulation "SIM-SUISSE", construit à l'instigation de représentants de la COSAC*, de la FUS* et de l'ASPAN. avec le concours des Hautes Ecoles et des Administrations.

La journée du 30 mai permettra de faire le point

sur ces trois initiatives, détecter aussi d'autres projets qui pourraient enrichir le réseau et répondre aux nombreuses questions qu'elles ne manqueront pas de soulever.

Constatons également que ces trois pôles d'action mobilisent tous les milieux: associatifs, professionnels, scientifiques.

Cela laisse bien augurer de la suite.

A PROPOS DE SIM-SUISSE

A ceux qui sont peu familiers des jeux électroniques de simulation rappelons que la série des SIM-city-farm-isle, etc. offre aux joueurs la possibilité de prendre en main une portion d'espace et la conduire vers un avenir plus ou moins heureux selon la façon dont les ressources auront été utilisées. On pourra construire, équiper, prélever les impôts, bref, être en prise avec les aléas de la gestion d'un fragment de territoire.

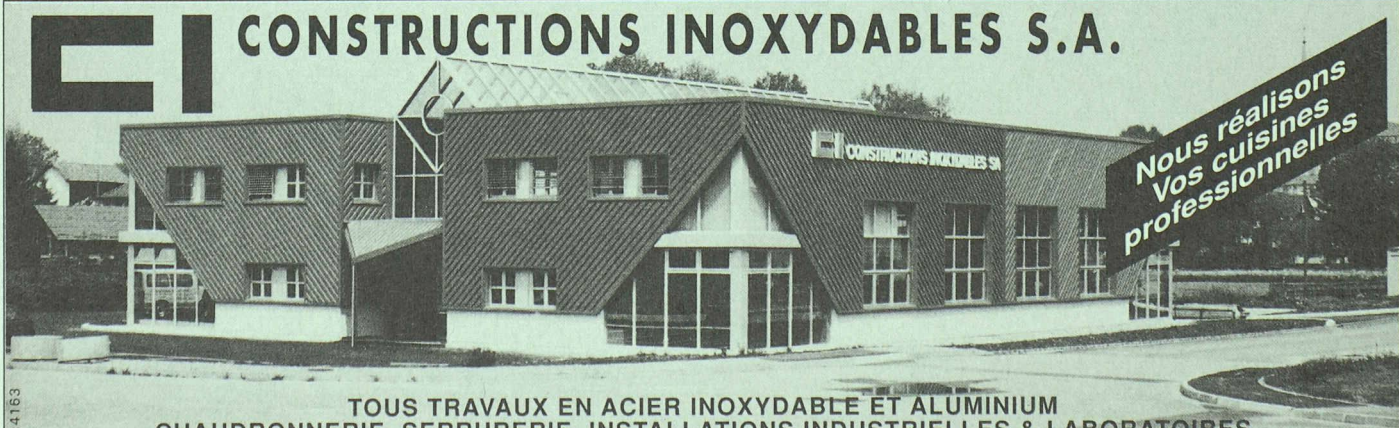
En revanche, ceux qui connaissent déjà ces jeux savent que les données quantitatives et spatiales proposées sont artificielles. La nouveauté consiste cette fois à refléter un pays réel. De plus, les scénarios d'impact d'infrastructures se réfèrent essentiellement aux réseaux physiques: routes, voies ferrées, comme dans Sim-train. L'innovation consistera à simuler les effets combinés des communications et télécommunications dans la gestion du territoire. Ces nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC), qui font maintenant irruption sur le terrain ont un développement aussi diversifié et rapide qu'exponentiel. Cela entraîne des effets dans tous les domaines de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

LES NTICS ET LEURS IMPACTS

Citons parmi ceux-ci quelques exemples concrets. Le plus illustratif est certainement celui de la firme IBM en France. Elle a pu réduire de 65'000 mètres carrés ses surfaces de bureaux par suite du passage volontaire de 2000 de ses 6500 employés au statut de télétravailleurs. A propos de ce statut un sondage récent nous apprend que le 70% des Français

CI

CONSTRUCTIONS INOXYDABLES S.A.



**Nous réalisons
Vos cuisines
professionnelles**

TOUS TRAVAUX EN ACIER INOXYDABLE ET ALUMINIUM
CHAUDRONNERIE, SERRURERIE, INSTALLATIONS INDUSTRIELLES & LABORATOIRES

Pra de Plan - 1618 CHATEL-SAINT-DENIS
Tél: 021/ 948 88 11 - Fax: 021/ 948 74 26

interrogés aimeraient pouvoir imiter leurs collègues d'IBM. En effet, est-il bien raisonnable de se lever chaque matin, se déplacer pendant, en moyenne, une vingtaine de minutes, pour mettre en route un ordinateur et répondre au téléphone, alors qu'on pourrait tout aussi bien le faire (près de) chez soi? La question du chez soi très discutée, à cause de ses diverses implications possibles: manque de place, confusion entre les sphères du public et du privé, convivialité perdue a déjà été magistralement résolue pour 500'000 Suédois, devenus dernièrement, eux aussi des télétravailleurs. Pour ceux-ci, les municipalités des villages où ils habitent ont construit des " télé-cottages ". A cet endroit arrive tout d'abord une autoroute de l'information, un simple câble mais à fort débit. On y trouve ensuite une garderie d'enfants, une cafétéria et enfin et surtout les divers boxes où se cotoient les habitants du lieu, venus avec leurs portables. Ils travaillent dans diverses entreprises de la région. Ces quelques exemples montrent combien les questions-clés de l'aménagement du territoire sont posées de façon nouvelle: la distribution de la population résidente et active, la consommation de l'espace bâti, la génération du trafic pendulaire et par voie de conséquence la production de pollution et de nuisances. vont-elles être enfin en régression? A ce sujet, il est aussi possible de citer un exemple en provenance de Californie. Les autorités obligent les entreprises à passer au télétravail, en tendant la carotte des subventions et en brandissant le bâton des amendes. Sur la base des premières observations faites sur le terrain, elles entendent réduire la pollution de l'air de près de moitié d'ici 2010.

Comme nous pouvons le constater, tout s'enchaîne. Mais si l'on passe du modèle " venir chercher " au " aller porter " les flux vont s'inverser avec l'arrivée du magasin virtuel. En Suisse déjà, Nestlé procède à des tests de vente à domicile via un serveur informatique. Migros, Jelmoli, La Placette, tous travaillent à ce type de scénario. S'il devait être retenu, on peut s'attendre à une forte réduction des grandes surfaces ...

IL Y A URGENCE

Il est important pour l'avenir immédiat, 2001, que nous ayons tous, experts et public, sinon la possibilité de maîtriser cette nouvelle dimension, du moins celle de s'en faire une image virtuelle en jouant littéralement avec l'idée. Rien de tel pour se familiariser avec cette nouvelle donne.

Mais pour en arriver là, il va falloir mobiliser à la fois les moyens matériels et intellectuels. Il va falloir réunir toutes les compétences scientifiques engagées depuis le début de cette décennie dans la création de bases de données, de modèles de terrain et de simulation.

Il va falloir surtout faire preuve d'imagination pour proposer diverses variantes de développement induits par les nouvelles technologies. Avec le défi supplémentaire d'intégrer, au fur et à mesure, les innovations qui vont se succéder d'ici à l'EXPO 2001. Nous sommes entrés dans l'ère de la planification continue.

Jacques VICARI

*Conférence Suisse des
Aménagistes Cantonaux,

*Fédération des Urbanistes de Suisse.

Bureau du groupe Suisse occidentale

Victor Ruffy, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Beat Plattner, secrétaire
Majorie 8, 1950 Sion
Henri Erard, trésorier

Rédaction des Cahiers ASPAN – SO

Sophie Yenni, responsable
ASPAN, Schänzlihalde 21, 3013 Berne
Tél. (031) 332 64 44

Publicité

IVA – Lausanne
23, Pré-du-Marché – 1004 LAUSANNE – Tél. (021) 647 72 72
Impression : Imprimerie Héliographia Genève SA, Voie-Creuse 16, 1211 Genève 2 Dépôt

Comité de rédaction

Michel Jaques, président, rédacteur en chef
Membres :
Anne-Marie Betticher, Marcel Clerc, Sophie
Yenni, Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis, Claude
Wasserfallen.

LAMELMATIC SA

Portes industrielles
Portes à ouverture rapide
Portes et grilles roulantes
Portes sectionnelles
Fenêtres PVC
Automates programmables

Chemin Vert 33
1800 Vevey

Stores à lamelles
Volets à rouleaux
Moustiquaires
Rideaux à lames verticales
Contrevents
Aluminium – Bois

Tél. (021) 921 14 75
Fax (021) 921 33 82

OPINION LIBRE

(Les articles présentés sous cette rubrique n'engagent pas le comité de rédaction. Ce dernier souhaite cependant publier l'article de M. Merlini afin de garantir le reflet de la pluralité des opinions.)

DE L'EXPO 2001, DU SENS DE L'ESPACE ET DE L'ILLUSION SCENOGRAPHIQUE

"(...) j'apprends à me méfier des supérieurs qui encourageaient à une réflexion indépendante. Quand on la leur présentait, ils la restituaient sous forme de terreur, car ils savaient que les idées, et rien d'autre, pouvaient hâter leur obsolescence. (...) j'apprends que les idées nouvelles pouvaient signifier votre fin, à moins qu'on ne les enveloppe dans un sac plastique. (...) (Don Delillo in America, éd. Actes Sud pages 53-54).

Quelques part, j'ai dû faire une erreur. En me lançant, avec L. Geninasca et M. Jeannot, dans la conception du projet "le Temps ou la Suisse en mouvement" en vue de l'Exposition nationale de 2001, j'ai osé espérer que cette Expo, parce qu'elle se posait comme une interrogation sur notre société et peut-être comme les prémisses pour un nouveau contrat social, ne pouvait être qu'exemplaire: à la fois comme résultat, mais aussi et surtout par la manière avec laquelle elle se mettrait en place. Ma naïveté a été grande: j'ai découvert, au cours de deux années de travail aussi passionnant qu'humainement épuisant, que l'Expo était un ring de boxe (vlam..boom...stoong....) et qu'en conséquence les coups, réguliers ou non, pouvaient faire mal.

Lorsqu'en août 1995, M. Burkhalter, l'un des deux managers de l'Expo chargés de l'étude de faisabilité, et quelques bureaux d'études ont préparé à l'insu de tous et présenté un médiocre contreprojet en forme de coup de poignard dans le dos, le Comité stratégique, organe politique à la tête de l'Expo 2001, ne les a pas sanctionnés. Au contraire il les a confortés dans leur fonction. Par ce faire, le Comité stratégique a accepté ouvertement le fait que l'expo 2001 se réaliserait avec cynisme, le cou-teau entre les dents. J'écris cela non en forme de jugement, mais en tant que constat. Il n'est peut-être tout simplement pas possible que cela se passe autrement.

Le 13 décembre 1996, l'Association Expo 2001 a présenté publiquement les développements récents du projet, notamment en ce qui concerne le "contenu". Constatons qu'en première lecture, et cela malgré le ton incantatoire pratiqué, on ne peut qu'être séduit par l'ambition exploratoire affichée et par la subtilité d'un discours thématique en contradiction avec le passéisme méthodologique avec lequel se fait l'Expo. Parce que le contenu s'étoffe, l'Expo subitement devient convaincante et consensuelle. Pourtant, dans une lecture plus précise, on s'aperçoit que cela est parti d'un trompe-l'oeil. Par glissements progressifs, par touches imperceptibles, le cadre posé pour servir à un projet d'avenir s'est mué, conceptuellement et formellement, en un projet du passé. Les organisateurs, par leur démarche, ont réussi à pro-

poser pour l'an 2001 la dernière exposition issue du 19ème siècle. Expliquons-nous là-dessus, car le constat n'est pas anodin.

Bien sûr certains des ingrédients initiaux sont encore là: les trois lacs, les quatre villes, les ar-teplages, même le titre "la Suisse en mouvement". Mais ils ne sont là qu'à titre d'alibi puisque le sens de l'Expo a changé: il y a eu détournement de quelques principes fondamentaux. Il y a deux ans notre proposition parlait d'une réflexion sur un type d'organisation possible de l'espace pour le début du siècle à venir. Relisons, entre autre géographes, Fernand Braudel: on sait qu'organisation de l'espace et organisation de la société sont étroitement liées. C'est en cela que nous nous sommes toujours opposés, en tant que concepteurs du projet, à dissocier le contenu de la forme et avons défendu l'idée que la manière de vivre l'espace de l'exposition était en soi une manière de percevoir et d'explorer la structure de la société.

Que constate-on aujourd'hui? En dix-huit mois, M. Burkhalter a réussi à imposer son contre-projet. On est donc passé d'un système de liberté (exposition mobile, organisation spatiale en réseau, aménagement du territoire et urbanisme ouverts, flexibilité des flux, des hasards et des découvertes) à un système de contrôle. Quelle différence conceptuelle peut-on trouver entre le Forum proposé aujourd'hui pour abriter l'Expo dans chaque Arteplage et la Grande Galerie des Machines de l'Exposition universelle de 1889 à Paris? Dans le fond, aucune! La technologie a certes changé, mais l'idée d'espace, donc la société reste la même. Une société de contrôle sur le modèle de celle mise en place par le Baron Haussmann qui, rappelons-le, a tracé les grandes avenues parisiennes non pour faire de Paris une belle ville, mais afin de pouvoir maîtriser les manifestations du peuple.

En faisant en sorte, par le dispositif du Forum, que le contenu de l'Expo (et cela tout à fait indépendamment de son intérêt intrinsèque et de sa richesse) entre dans une logique de remplissage d'espaces prédéfinis, dans le cas qui nous concerne il s'agit des pavillons disposés sur une esplanade flottante, ce dit contenu devient quelque chose de parfaitement maîtrisable. Il suffirait dès lors de fermer, ou plus simplement, de s'opposer à la réalisation d'un pavillon qui ne se révélerait ni politiquement, ni économiquement correct. La question n'est d'ailleurs pas de savoir si ce pouvoir de censure sera exercé, mais de créer une situation qui, dans sa constitution la plus profonde, instaure un tel pouvoir.

En prenant la configuration spatiale qu'a prise aujourd'hui l'Expo, on a évidemment beaucoup perdu en route: on est revenu de la complexité à l'addition, du territoire à l'objet, du choix au jugement, de la "mise à nu" à la "mise en scène", ou

plutôt de la "mise en questions" à la "mise en boîte".

En proposant que l'organisation spatiale ne soit plus qu'une enveloppe sans rapport avec son contenu, l'évolution est représentative, dans son fondement théorique, de divers échecs, plus importants qu'il n'y paraît si on va au-delà des apparences formelles. Le premier échec est de nature politique puisque, jusqu'à ce jour, on a réduit l'Expo à un lieu d'exercice du pouvoir ce qui aurait dû être un territoire d'explorations et de projets en matière politique. Le deuxième échec est d'ordre managérial dans la mesure où la méthode de travail a consisté à transformer les instruments en finalités: le "au moyen de" en le "pour". Le troisième échec est de nature intellectuelle, car on a estimé que le rôle de l'intellectuel, aussi brillant soit-il, est d'agir dans les limites définies par un pouvoir - c'est là l'exact rôle du bouffon du roi - et non d'influencer sur le pouvoir et encore moins de le contester. Le dernier échec provient du fait que toutes les parties ont accepté ces modes de fonctionnement et en ont fait les règles de jeu tacites de l'Expo, à moins d'être exclus de l'organisation, ce qui a été notre cas.

Lorsque ces lignes paraîtront, une directrice (ou un directeur) de l'Expo aura peut-être été nommée (ou nommé). Nous lui souhaitons la capacité de pouvoir agir au-delà d'apparences trompeuses sur le sens réel de l'Expo. Tout le monde souhaite sincèrement que l'Expo soit un succès et il est difficile qu'elle ne le soit pas. L'événement est trop rare pour que l'ensemble du pays ne veuille y participer et la voir. Mais quel succès cherche-t-on? Le succès dont on puisse dire que "ça marche" comme "marche" Disneyland? Ou comme "marche" un titre en bourse? Ou ne serait-il pas souhaitable de rechercher un succès de société, comme d'ailleurs l'affirme haut et fort le groupe qui a repris, à partir de notre proposition "le temps ou la Suisse en mouvement" la réflexion sur le contenu. Dès lors, si l'on veut procéder avec cohérence, il convient de s'en donner les moyens et ne pas s'en tenir uniquement à la représentation scénographique, mais de concevoir et fabriquer l'espace - intérieur et extérieur - de la diversité des approches. Le contenu est affaire d'espaces.

Luca Merlini



FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA

Certifié ISO 9001

TRAVAUX SPECIAUX

Parois moulées - parois clouées - ancrages - micro-pieux - parois berlinoises
 - pieux forés - jetting - pointes filtrantes - palplanches - pousse-tubes
 - micro-tunnelier - sondages - injections - colonnes ballastées - géothermie

FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA

Route de la Venoge 10
 1026 Echandens / Ls
 Tél. 021 / 703 66 00
 Fax 021 / 703 66 01

Château Bloc 9
 1219 Le Lignon / Ge
 Tél. 022 / 796 96 93
 Fax 022 / 796 92 26

Place du Midi 31
 1950 Sion
 Tél. 027 / 329 20 80
 Fax 027 / 329 20 82

Claudio Thierry et Olga

**Bien pensé,
l'aménagement du
territoire peut
faciliter notre vie
de tous les jours**

Convaincue que les outils de l'aménagement du territoire, utilisés à bon escient, améliorent nos conditions de vie, l'ASPAN présente une vidéo qui illustre trois exemples dans lesquels une planification simple et adaptée aux besoins actuels contribue au confort de chacun.

Cette réalisation s'adresse surtout aux non-professionnels de l'aménagement, aux communes, aux écoles ou aux associations. Elle décrit la situation et les attentes de trois personnages dans des situations typiques:

- Claudio, un pendulaire confronté au stress des embouteillages
- Thierry, un écolier heureux de jouer dans la rue en sécurité
- Olga, une dame âgée aimant faire ses courses dans l'épicerie du quartier

Disponible auprès du secrétariat central, cette vidéo peut par exemple être projetée à l'occasion d'une séance de commission d'urbanisme ou d'un cours sur l'aménagement du territoire. Vous pouvez adresser vos demandes par téléphone, fax ou lettre à l'adresse ci-dessous.

**Location: gratuite pour les membres de l'ASPAN, Fr. 25.— pour les non-membres,
Vente: Fr. 45.— prix unique**

Production et distribution: Association suisse pour l'aménagement national, Seilerstrasse 22, 3011 Berne
Tél. 031 380 76 76 Fax 031 380 76 77 CCP 30-7792-4

Réalisation: Créavision SA, Yverdon

© Association suisse pour l'aménagement national, Berne, 1997

Nous avons lu pour vous les 1350 décisions les plus récentes en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement

L'Association suisse pour l'aménagement national ASPAN offre à chaque spécialiste une banque de données comprenant les décisions les plus récentes en droit des constructions, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement

Recueil de jurisprudence ASPAN					
recherche	toutes les cartes	imprime	report	< << ? >> >	
date	21.7.1994	publication	non publié		
instance	Tribunal fédéral	contenu	Golf à aménager dans une zone spécifique (de détente et de loisirs) et nécessitant un défrichement. Coordination matérielle.		
jugement	ATF du 21.7.1994 en la cause Département fédéral de l'intérieur, FSPAP,	cit.	Consid. 3.cc (...) "Il n'est pas exclu que, sur la base de la nouvelle réglementation fédérale de l'art. 5 al. 2 OFo - qui prescrit la publication des demandes, et non plus seulement celle des autorisations -, qu'on puisse exiger des organisations nationales qu'elles participent à la procédure d'opposition, lorsque la décision sur la demande de défrichement est ensuite prise en instance cantonale unique (cf. en relation avec l'art. 55 al. 3 LPE: ATF 116 Ib 418 consid. 2d)."		
commune	Grimisuat				
canton	VS				
mots-clés	Biotopschutz protection des biotopes Golfplatz terrain de golf Interessenabwägung pesée des intérêts Koordinationspflicht obligation de coordination NHG 18 LPN 18 NHG 18b LPN 18b Publikation publication Rodungsbewilligung autorisation de défrichement RPG 17 LAT 17 RPG 18 LAT 18 Schutzzone zone de	rés.	Projet de construction d'un golf de 18 trous dans une zone de détente et de loisirs prévue dans le plan d'affectation. Demande de défrichement en relation avec la réalisation du parcours de golf autorisé par le Conseil d'Etat le 21.1.1992 sous certaines conditions de reboisement. Autorisation de construire accordée par la Commission cantonale des constructions le 17.1.1992 moyennant le respect de certaines mesures. Recours de plusieurs organisations de protection de la nature contre ces deux décisions. L'organisation qui entend exercer le droit de recours au		
no. de la carte	769				

La banque de données recueille les décisions publiées et non publiées du Tribunal fédéral ainsi que celles d'autres instances cantonales ou fédérales depuis 1989. Ce fichier est constamment mis à jour avec les nouvelles décisions dont l'ASPAN a connaissance et il est mis à disposition des abonnés chaque semestre. Actuellement, environ 1350 arrêts ont été résumés et près de 200 décisions nouvelles y sont ajoutées chaque année.

- Aujourd'hui, rares sont les personnes qui ont le temps de lire les nouvelles décisions en détail et de les analyser. Le fichier de jurisprudence de l'ASPAN permet un examen rapide de la jurisprudence grâce aux résumés qu'il propose et à la recherche par mots clés. Le gain de temps ainsi obtenu est non négligeable. Cependant, comme les décisions ne figurent pas dans leur texte intégral, celui qui désire approfondir une question doit se référer aux publications officielles ou revues dans lesquelles les décisions sont publiées (voire à une autre banque de données telle que Swisslex ou Internet www.admin.ch) pour lire le texte complet de l'arrêt.
- La banque de données est organisée comme un fichier. Des connaissances spéciales en informatique ne sont pas requises. Si vous travaillez déjà avec un ordinateur, l'utilisation de notre fichier sera très facile.
- Comme l'une de nos tâches est de promouvoir et de vulgariser le domaine de l'aménagement du territoire, nous vous proposons notre banque de données à un prix avantageux: Fr. 275.- pour nos membres (Fr. 400.- pour les non-membres) et la mise à jour semestrielle: Fr. 100.- resp. Fr. 150.- Une disquette de démonstration peut être obtenue pour Fr. 25.-. Le recueil est disponible comme banque de données indépendante pour MacOS, Windows95 et Windows 3.x.
- Les personnes intéressées peuvent obtenir un prospectus auprès:

PUBLICATIONS

Les **PRESSES POLYTECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES ROMANDES** nous annoncent la publication récente de deux ouvrages:

Gestion de l'environnement et entreprise
(publié sous la direction d'Alain Haurie)

Cet ouvrage regroupe un ensemble de concepts, de méthodes et de références permettant d'intégrer la protection de l'environnement dans la gestion des entreprises. Il a été conçu comme une documentation de support à une formation continue de haut niveau. Il est destiné aux enseignants et aux étudiants intéressés par la gestion du couple économie/environnement; aux dirigeants et aux gestionnaires d'entreprises, aux chambres de commerce, aux associations et aux services publics.

Impôts écologiques, l'exemple des taxes CO2 (Philippe Thalmann)

Cet ouvrage montre que les impôts écologiques peuvent faire plus qu'inciter les pollueurs à tenir compte des conséquences de leurs actions. Il s'adresse aux professeurs, aux étudiants et chercheurs en économie, en écologie et en sciences politiques; aux milieux politiques et à toutes personnes intéressées par les projets et taxes environnementales.

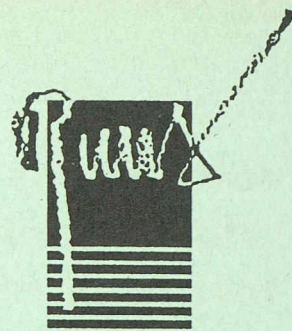
Vous pouvez commander ces ouvrages en vous adressant aux Presses polytechniques et universitaires romandes EPFL-Centre Midi
CH-1015 Lausanne
Tél. 021/ 693 21 30
Fax 021/ 693 40 27

LES CAHIERS SUR INTERNET

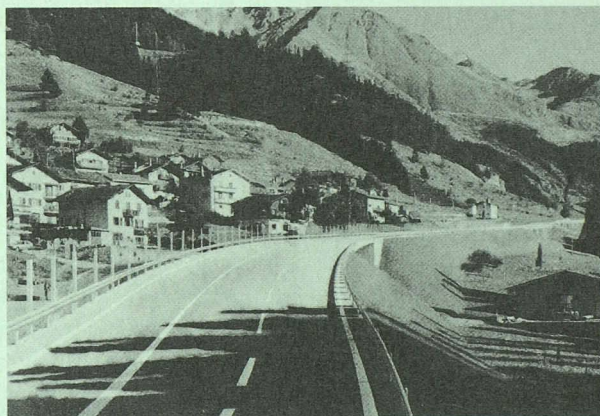
Les usagers d'INTERNET peuvent désormais lire les cahiers de l'ASPAN-SO sur le réseau en se connectant sur:

<http://ecolu-info.unige.ch/ASPAN>

L'essayer, c'est l'adopter!



LA COMMUNICATION VISUELLE DU DOMAINE BÂTI



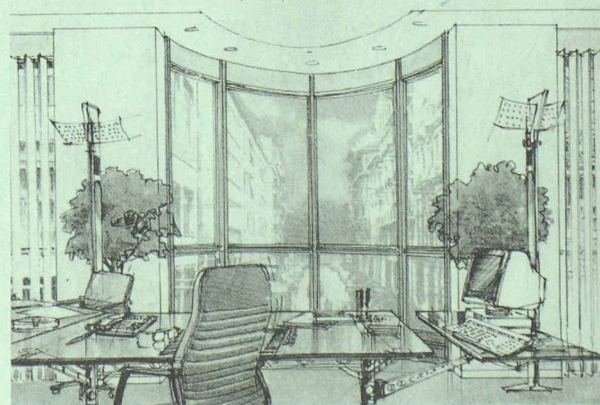
URBANISME OU GENIE CIVIL

Vue panoramique photo aérographe + crayon



ARCHITECTURE

Vue plein cadre au crayon et aérographe



MOBILIER

Vue gros plan au crayon et feutre

RENÉ GIGER ILLUSTRATION

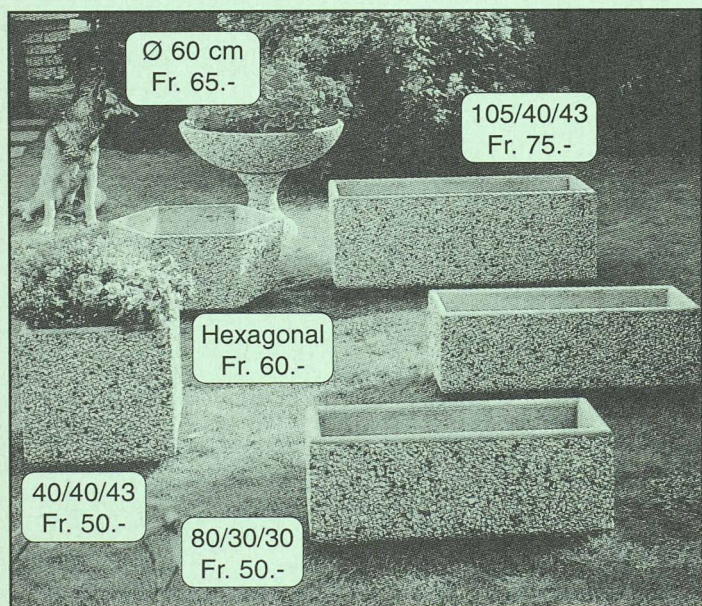
RUE CENTRALE 4 CH-3960 SIERRE TÉL. 027 455 51 65 FAX 027 456 25 7

Seite / page

leer / vide /
blank

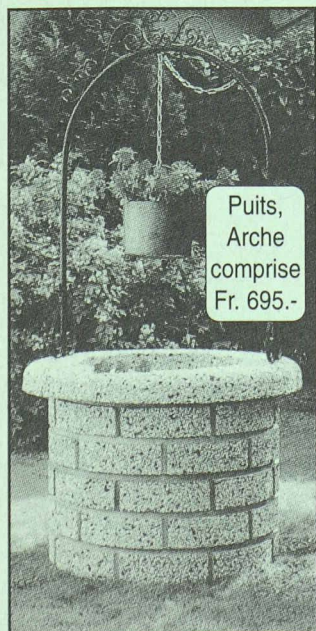
LES MEUBLES
TRISCONI
 A MONTHÉY

NOUVEAU
 DEPARTEMENT "JARDINS"
 CHOIX - QUALITE - PRIX
 C'est inouï... Sans concurrence...



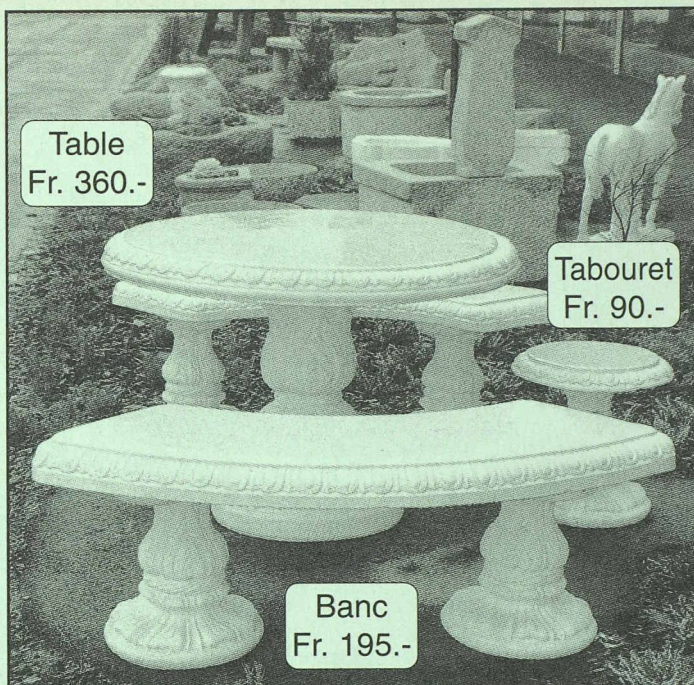
Tous les prix indiqués
 sont à l'**EMPORTER**.

Toutes **livraisons**
possibles sur demande.

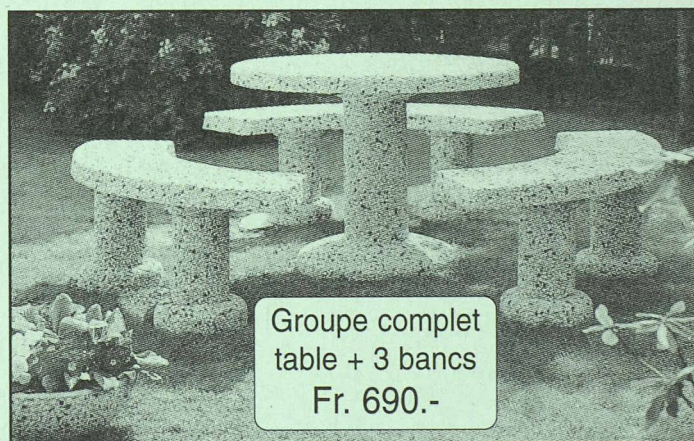


Tél. 024 / 471.42.32
 Fax 024 / 471.66.65

**GRAND PARC
 GRATUIT**



Vue partielle de notre exposition.
 A découvrir, jour et... nuit.



**DES MEUBLES DE JARDIN
 RESISTANT A TOUS LES
 TEMPS, ET DES PRIX
 RESISTANT A TOUTE
 CONCURRENCE.**

